



Études économiques de l'OCDE PAYS-BAS

JUILLET 2018 (VERSION ABRÉGÉE)



Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2018 (version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2018 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/14dd9541-fr>.

ISBN 978-92-64-87306-3 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas
ISSN 1995-3313 (imprimé)
ISSN 1999-0375 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © AndrewWard/Life File.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

STATISTIQUES DE BASE DES PAYS-BAS, 2017.....	5
RÉSUMÉ.....
PRINCIPAUX ÉCLAIRAGES SUR L’ACTION PUBLIQUE.....	11
Évolutions macrofinancières.....	11
Des perspectives de croissance solide.....	12
Se préparer au Brexit.....	18
Prévenir les vulnérabilités financières.....	22
Politique budgétaire.....	27
Défis à relever sur le moyen terme pour promouvoir une croissance plus inclusive.....	30
Maintenir la viabilité de la dette.....	30
Lutter contre les pratiques de planification fiscale.....	32
Rendre l'économie plus inclusive et plus verte.....	33
Relancer la croissance de la productivité du travail et distribuer plus largement les bénéfices qui en découlent.....	36
Objectif structurel : remédier au problème du vieillissement démographique :.....	42
Augmenter le taux d'emploi des seniors.....	43
Conférer un caractère plus solidaire au régime de retraite.....	47
Réforme des régimes de retraite professionnels.....	50
Renforcer le système de santé.....	54

Tableaux

Tableau 1. Les perspectives économiques sont solides.....	6
Tableau 2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques.....	14
Tableau 3. Chocs pouvant affecter l'économie néerlandaise.....	18
Tableau 4. Mise en œuvre des recommandations de l'OCDE concernant le secteur bancaire et le marché du logement.....	26
Tableau 5. Simulation, à titre d'illustration, des effets sur le budget des recommandations de réforme.....	30
Tableau 6. Mise en œuvre des recommandations de l'OCDE concernant la croissance verte.....	36
Tableau 7. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives aux PME et aux travailleurs indépendants.....	40
Tableau 8. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives à l'investissement des entreprises.....	40
Tableau 9. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives aux compétences.....	50

Graphiques

Graphique 1. La croissance a accéléré le rythme et le chômage est en repli.....	12
Graphique 2. L'investissement résidentiel a progressé plus vigoureusement que les nouvelles mises en chantier.....	13
Graphique 3. La forte capacité de financement des sociétés non financières est un facteur déterminant de l'excédent de la balance courante.....	15

Graphique 4. Les politiques publiques menées ont vocation à faciliter les échanges et l'IDE ¹	17
Graphique 5. Les échanges et les investissements sont fortement exposés aux conséquences du Brexit.....	19
Graphique 6. Le Brexit pourrait avoir un impact à long terme important sur les exportations néerlandaises ¹	22
Graphique 7. Une offre de logements inférieure à la demande explique l'importante hausse des prix du logement dans les grandes villes	23
Graphique 8. Le prix des logements reste relativement bas par comparaison avec les revenus et les loyers	24
Graphique 9. Le crédit au secteur privé connaît une croissance atone voire négative	24
Graphique 10. La dette publique est faible, mais l'endettement des ménages reste élevé	25
Graphique 11. Les vulnérabilités macrofinancières ont considérablement reflué et sont désormais faibles	27
Graphique 12. Les finances publiques sont saines et l'orientation budgétaire est expansionniste.....	28
Graphique 13. L'orientation budgétaire est accommodante.....	29
Graphique 14. Trajectoires potentielles de la dette publique	31
Graphique 15. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis pour rendre la société plus inclusive.....	35
Graphique 16. La productivité du travail est comparativement élevée	37
Graphique 17. La croissance de la productivité du travail s'est redressée mais demeure faible ¹	37
Graphique 18. La relation à long terme entre salaires et productivité est faible	38
Graphique 19. Incidence des politiques sur le revenu par habitant 5 et 10 ans après la réforme et à long terme.....	42
Graphique 20. Le vieillissement démographique sera sensible.....	43
Graphique 21. Les taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE, mais faibles pour la tranche des 65-69 ans	45
Graphique 22. Projections des taux d'emploi selon différents scénarios	46
Graphique 23. Travail à temps partiel des seniors : de fortes disparités entre les sexes	47
Graphique 24. L'âge normal de la retraite sera à l'avenir l'un des plus élevés de l'OCDE	48
Graphique 25. Les femmes ont des pensions nettement inférieures à celles des hommes	49
Graphique 26. Taux de remplacement des retraites selon différents scénarios.....	54
Graphique 27. Les seniors sont en bonne santé aux Pays-Bas	55
Graphique 28. La maladie est la raison la plus courante de ne pas chercher de travail chez les seniors inactifs.....	56
Graphique 29. Les dépenses consacrées aux soins de longue durée sont élevées aux Pays-Bas	57

Encadrés

Encadré 1. Principales mesures annoncées dans l'accord de coalition gouvernementale pour 2018-21	16
Encadré 2. Simulation des effets d'un scénario indicatif pessimiste quant à l'issue des négociations sur le Brexit sur les exportations néerlandaises en fonction des secteurs.....	20
Encadré 3. Quantifier l'impact budgétaire de certaines recommandations	30
Encadré 4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Projet BEPS)	33

STATISTIQUES DE BASE DES PAYS-BAS, 2017

(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)*

LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL				
Population (millions)	17,1		Densité de la population par km ²	507,1 (37.2)
Moins de 15 ans (%)	16,5 (17.9)		Espérance de vie (années, 2015)	81,6 (80.5)
Plus de 65 ans (%)	18,7 (17.0)		Hommes	79,9 (77.9)
Née à l'étranger (% , 2015)	12,1		Femmes	83,2 (83.1)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0,4 (0.6)		Dernière élection générale	mars 2017
L'ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (%)	
En prix courants (milliards USD)	826,2		Secteur primaire	2.1 (2.5)
En prix courants (milliards EUR)	733,5		Industrie y compris construction	19.5 (26.9)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1,8 (2.1)		Services	78.4 (70.7)
Par habitant (milliers USD à PPA)	53,0 (42.2)			
LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB				
Dépenses	42,5 (40.6)		Dettes financières brutes	68,7 (112.6)
Recettes	43,6 (39.3)		Dettes financières nettes	36,1 (71.1)
LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES				
Taux de change (EUR par USD)	0,885		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises, 2016)	
Taux de change PPA (USA = 1)	0,815		Machines et matériel de transport	30,2
En pourcentage du PIB			Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	16,0
Exportations de biens et services	86,6 (55.0)		Produits alimentaires et animaux vivants	14,7
Importations de biens et services	74,9 (50.5)		Principales importations (% du total des importations de marchandises, 2016)	
Solde de la balance courante	10,2 (0.3)		Machines et matériel de transport	32,9
Position d'investissements internationaux nette	74,1		Articles manufacturés divers	14,2
			Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	13,2
LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION				
Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	75,9 (67.7)		Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	4,8 (5.8)
Hommes	80,4 (75.4)		Chômage des jeunes (15 à 24 ans, %)	8,9 (11.9)
Femmes	71,3 (60.1)		Chômage de longue durée (1 an et plus, %, 2016)	2,5 (2.0)
Taux d'activité des 15-64 ans (% , 2016)	79,7 (71.7)		Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (% , 2016)	36,0 (35.7)
Nombre moyen d'heures travaillées par an (2016)	1 430 (1 763)		Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2016)	2,0 (2.3)
L'ENVIRONNEMENT				
Offre d'énergie primaire par habitant (tep, 2015)	4,2 (4.1)		Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2015)	9,2 (9.2)
Énergies renouvelables (% , 2015)	5,1 (9.6)		Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m ³ , 2014)	0,6
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m ³ de PM2.5, % de la pop., 2015)	99,8 (75.2)		Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2016)	0,5 (0.5)
LA SOCIÉTÉ				
Inégalité de revenus (coefficient de Gini, 2015)	0,303 (0.311)		Résultats scolaires (score PISA, 2015)	
Taux de pauvreté relative (% , 2015)	7,9 (11.3)		Compréhension de l'écrit	503 (493)
Revenu médian disponible des ménages , PPA (milliers USD, 2015)	28,1 (22.9)		Mathématiques	512 (490)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	509 (493)
Soins de santé (2016)	10,5 (9.0)		Part des femmes au parlement (% , 2016)	37,3 (28.7)
Retraites (2013)	6,4 (9.1)		Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB)	0,60 (0.38)
Éducation (primaire, secondaire, post sec. non tertiaire, 2014)	3,6 (3.7)			

Indicateur du vivre mieux : www.oecdbetterlifeindex.org/fr/

* Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée à partir des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays
 Source : Les calculs sont fondés sur des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence Internationale de l'Énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.

RÉSUMÉ

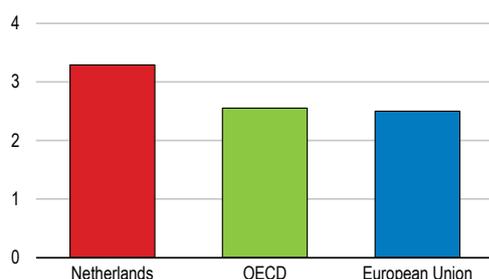
La croissance est solide, mais des risques non négligeables existent à court terme

L'économie se trouve en plein cœur d'une solide phase d'expansion (graphique 1).

L'embellie observée dans l'économie mondiale a induit une forte croissance des exportations. Quant au niveau élevé de la demande intérieure et extérieure et aux conditions financières, toujours favorables, ils sont un facteur de dynamisme de l'investissement privé. Les évolutions positives du marché du travail, le caractère accommodant de la politique budgétaire et la vigueur du marché du logement ont stimulé la croissance de la consommation privée.

Graphique 1 : La croissance conserve un rythme énergique

% de variation en glissement annuel, 2017



Source : OCDE, Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

Portée par un haut niveau de confiance, la croissance devrait rester solide.

L'accroissement de la consommation des ménages devrait contribuer fortement à l'activité économique, notamment avec un nouveau repli du chômage à moins de 4 % (tableau 1). Quoique se tassant par rapport à la bonne tenue observée en 2017, l'investissement des entreprises devrait rester à un bon niveau. Un regain de tensions sur le marché du travail devrait pousser les salaires à la hausse. Enfin, partant de très bas, les prix à la consommation devraient grimper à 2½ pour cent en 2019.

Les risques d'écart par rapport aux prévisions sont notables. La faiblesse des taux d'intérêt a érodé la rentabilité des institutions

financières et le secteur de l'assurance vie est sous forte tension. La montée rapide des prix de l'immobilier pourrait constituer un risque pour les perspectives de croissance en cas de retournement de tendance. La montée des protectionnismes dans le commerce mondial engendrerait un choc majeur sur l'activité économique étant donné le rôle que jouent les Pays-Bas comme plate-forme de premier plan dans les échanges européens et mondiaux. Dans l'hypothèse où le Brexit engendrerait d'importants obstacles aux échanges, leur impact serait démesuré dans certains secteurs néerlandais comme l'agriculture et l'alimentation, alors que d'autres, tels que les services financiers, pourraient gagner à une nouvelle carte des flux d'échanges dans l'Union européenne.

Tableau 1. Les perspectives économiques sont solides

Variation annuelle en pourcentage, en volume (prix 2010)

Produit intérieur brut (PIB)	3.3	3.3	2.9
Consommation privée	1.9	2.0	2.8
Consommation publique	1.2	3.0	2.6
Formation brute de capital fixe	5.7	5.0	5.4
Exportations de biens et services	6.4	5.0	3.6
Importations de biens et services	5.7	4.9	4.3
Taux de chômage	4.9	3.9	3.5
Indice des prix à la consommation	1.3	1.7	2.4

Source : OCDE, Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

Les finances publiques sont saines, mais la structure fiscale pourrait être améliorée

Le solde budgétaire devrait rester excédentaire à moyen terme. Le gouvernement envisage une orientation légèrement expansionniste à court terme, mais la vigueur de la croissance et les excédents budgétaires inscrivent fermement le ratio dette publique/PIB sur une courbe descendante.

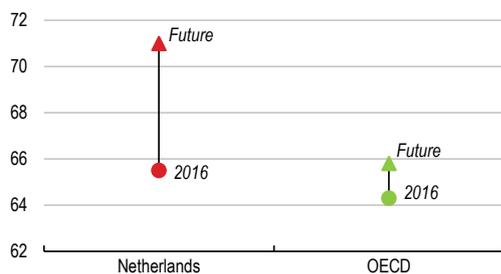
Le vieillissement démographique constitue un enjeu pour la viabilité des finances publiques, mais celui-ci est gérable. Compte tenu du

relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors a augmenté. Les Pays-Bas devraient connaître un nouveau report de l'âge de la retraite pour le moduler en fonction de l'espérance de vie (graphique 2). Les seniors devraient bénéficier d'une plus grande souplesse en termes de tâches et de durée du travail pour pouvoir tenir dans leur emploi.

La fiscalité devrait accompagner la croissance et être adaptée à l'évolution de l'environnement mondial et à la transformation numérique. Il faut poursuivre le déploiement de mesures visant à éviter l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Le projet d'extension à des pays hors UE de l'imposition à taux zéro des dividendes distribués à des non-résidents devrait s'accompagner de mesures destinées à refuser ce droit au taux zéro en cas de comportement abusif ou de distribution de dividendes dans des juridictions à faible fiscalité. Le système de double taux de TVA devrait être simplifié pour réduire les inefficiences de la fiscalité en supprimant le taux réduit ainsi qu'un certain nombre d'exonérations et de dépenses fiscales, quitte à compenser, si nécessaire, les pertes de revenus éventuellement supportées par les ménages modestes.

Graphique 2 : L'âge de départ à la retraite devrait être relevé de manière notable

Pour les hommes arrivés sur le marché du travail à 20 ans

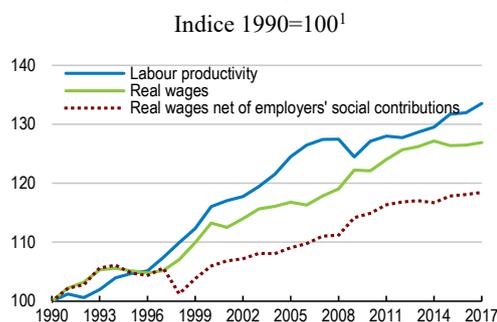


Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*.

La croissance des salaires demeure timide et nécessite d'être réalignée sur la productivité.

Les salaires progressent moins vite que la productivité. Le niveau de productivité du travail est élevé par rapport à d'autres pays et progresse, mais n'a pas permis d'atteindre une progression équivalente des salaires réels, déduction faite des cotisations sociales patronales (graphique 3).

Graphique 3 : Les salaires ne suivent pas l'évolution de la productivité



1. La productivité du travail correspond au PIB réel divisé par le nombre total d'heures travaillées. Les salaires des salariés sont divisés par le nombre total d'heures travaillées et corrigés du déflateur de PIB.

Source : Statistics Netherlands (CBS).

Les partenaires sociaux et le gouvernement devraient travailler ensemble à un meilleur partage des gains de productivité. L'une des pistes pourrait consister à réduire le coïncidence fiscale sur les bas salaires en abaissant les cotisations sociales. Une autre pourrait être de réviser les mesures favorisant les modalités d'emploi atypiques, qui risquent d'avoir un effet déprimant sur les salaires.

Les modalités d'emploi atypiques se développent, font baisser les salaires et nuisent à la qualité de l'emploi

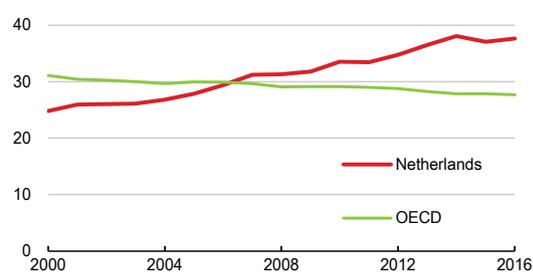
Le nombre d'emplois atypiques a fortement augmenté aux Pays-Bas. Les contrats temporaires et l'emploi indépendant ont gagné du terrain (graphique 4). Les obligations de salaire minimum ne sont pas applicables aux travailleurs indépendants, ce qui pourrait aussi brider la progression des rémunérations. Qui plus est, les indépendants, de plus en plus nombreux sur le marché du travail, sont un facteur de concurrence qui risque d'affaiblir la

position des salariés pour obtenir des augmentations de salaires.

Le développement de l'emploi indépendant pourrait aussi se traduire par une perte de qualité de l'emploi. Les indépendants ne cotisent pas à l'assurance maladie ni à l'assurance invalidité, alors que cette couverture est obligatoire pour les salariés. En conséquence, ils sont exposés à des pertes financières plus lourdes en cas de problème de santé.

Graphique 4 : Les modalités d'emploi atypiques ont gagné du terrain

Emploi indépendant et emploi temporaire en pourcentage de l'emploi total



Source : OCDE, Base de données sur les statistiques de l'emploi et du marché du travail.

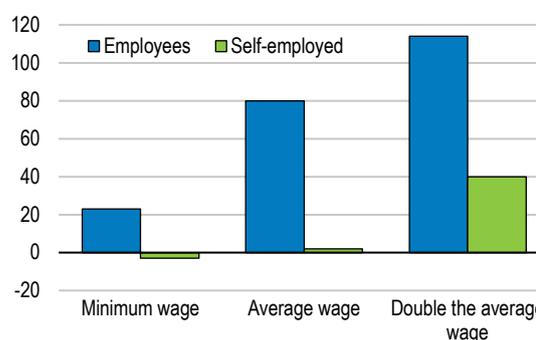
Revoir des mesures par trop incitatives vis-à-vis du travail indépendant

Un meilleur équilibre devrait être trouvé dans la promotion du travail indépendant. Les travailleurs indépendants prennent des risques et pourraient constituer un atout pour la société en développant la création d'entreprise. Aussi les politiques publiques seraient-elles fondées à promouvoir cette forme d'activité, toutefois sans aller jusqu'à détériorer la qualité de l'emploi. Or, la fiscalité, généreuse à l'égard des travailleurs indépendants, n'est guère incitative pour la véritable création d'entreprise, mais concourt au contraire à d'importants écarts d'imposition par rapport aux salariés (graphique 5). L'introduction d'une couverture sociale minimum des indépendants et la réduction progressive des incitations fiscales permettraient de réduire les différences de traitement entre les différentes catégories de travailleurs.

La réforme réglementaire du marché du travail devrait se poursuivre. La législation de protection de l'emploi permanent devrait être moins restrictive pour lutter contre le dualisme du marché du travail et en accroître la flexibilité. Le régime des licenciements devrait être assoupli en diminuant les indemnités de fin de contrat versées aux salariés dont le licenciement est raisonnablement motivé, étant donné que les prestations de chômage leur apportent déjà une garantie de revenu appropriée.

Graphique 5 : Le travail indépendant est fortement encouragé

Coin fiscal en pourcentage du revenu net, 2017¹



1. Le coin fiscal applicable aux travailleurs indépendants exclut les cotisations de retraite et de sécurité sociale. Le « salaire moyen » correspond au salaire modal.

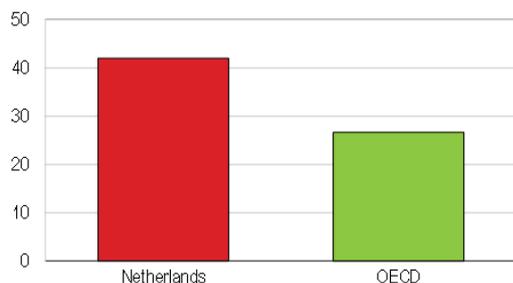
Source : Gouvernement des Pays-Bas.

Faire que le marché du travail soit plus inclusif

Le travail à temps partiel est très répandu, notamment parmi les femmes. Les chiffres élevés d'emplois à temps partiel reflètent, jusqu'à un certain point, des choix personnels. Cependant, les femmes travaillent à temps partiel bien plus souvent que les hommes tout au long de leur carrière. Étant donné que leur nombre d'heures de travail est inférieur à celui des hommes, leurs rémunérations sont plus faibles et l'écart des droits à retraite entre les deux est l'un des plus marqués de l'OCDE (graphique 6). L'assurance d'une plus grande égalité hommes-femmes dans le recours au temps partiel pourrait passer par un allongement du droit à congé de paternité de durée supérieure à celle envisagée par le gouvernement.

Graphique 6 : L'écart des droits à retraite entre hommes et femmes est important

Différence des droits à retraite entre hommes et femmes, en 2014 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles



1. L'agrégat OCDE est calculé en faisant la moyenne simple d'un échantillon de 25 pays.

Source : OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes. Un combat difficile*, Éditions OCDE.

Les mesures d'activation doivent être mieux ciblées. Les services publics de l'emploi devraient jouer un plus grand rôle d'accompagnement au début de la période de

chômage et les programmes devraient être coordonnés entre les régions. En outre, les populations défavorisées devraient bénéficier de mesures d'activation renforcées pour améliorer leurs perspectives d'emploi.

On investit beaucoup dans les compétences, sauf pour les populations défavorisées. Les travailleurs peu qualifiés, les seniors et les populations issues de l'immigration sont sous-représentés dans les programmes de formation. Il pourrait être remédié à cette situation en ciblant les futurs comptes individuels de formation plus spécifiquement sur les peu qualifiés pour qu'ils améliorent leurs compétences et leurs perspectives d'emploi. Il faudrait que les seniors bénéficient davantage de la formation pour qu'ils puissent s'adapter à l'évolution de leurs postes de travail. Enfin, les migrants nouvellement arrivés, en particulier les réfugiés et les demandeurs d'asile, devraient bénéficier de formations ciblées dès leur arrivée pour améliorer leur capacité d'insertion dans la société.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Politique budgétaire	
Le système fiscal est par trop complexe et aucune réforme d'ampleur n'a été mise en œuvre. Le double taux de TVA concourt au manque d'efficacité de la fiscalité.	Supprimer un certain nombre d'exonérations et d'autres dépenses fiscales. Supprimer le double taux de TVA en relevant le taux réduit. Au besoin, introduire des mesures ciblées de soutien des revenus pour compenser les pertes de revenus éventuellement supportées par les ménages modestes.
En dépit des progrès réalisés dans la lutte contre l'érosion des bases d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), les Pays-Bas peuvent encore être considérés comme une « juridiction-relais » par les entreprises multinationales qui recourent à des pratiques de BEPS.	Élaborer un plan de ratification des instruments multilatéraux mis au point dans le cadre du projet BEPS. Prendre des mesures pour refuser le droit au taux zéro en cas de comportement abusif ou de distribution de dividendes dans des juridictions à faible fiscalité.
Faire en sorte que le marché du travail soit plus inclusif	
Les travailleurs indépendants paient moins d'impôts et de cotisations sociales, de sorte que les régimes de protection sociale et de retraite sont moins inclusifs.	Supprimer la déduction fiscale permanente appliquée aux indépendants. Introduire une couverture minimum pour la maladie et l'invalidité bénéficiant à tous les actifs, quel que soit leur contrat.
Le coin fiscal sur les salariés est élevé, en particulier sur les peu qualifiés, principalement en raison de taux de cotisations sociales élevés.	Faire en sorte que les prestations de l'assurance maladie et les durées d'éligibilité soient moins généreuses de façon à pouvoir abaisser les taux de cotisations.
En dépit de réformes récentes, les indemnités de licenciement demeurent généreuses, surtout au regard des prestations de chômage auxquelles ont droit les salariés après avoir été licenciés.	Diminuer les indemnités de fin de contrat versées aux salariés dont le licenciement est raisonnablement motivé.
Les budgets affectés à l'accompagnement dans l'emploi ou le réemploi sont insuffisants, notamment pour aider correctement les plus vulnérables. De nombreux programmes d'activation sont menés à l'échelon local et ne sont guère coordonnés.	Mieux cibler les mesures d'accompagnement dans l'emploi sur les plus vulnérables. Donner compétence aux services publics de l'emploi pour coordonner le déploiement des politiques d'activation entre les régions.
Il existe une grande disparité entre hommes et femmes dans le travail à temps partiel, ces dernières occupant la majorité des emplois à temps partiel.	Étendre le droit des pères de famille à bénéficier du congé parental pour les inciter à prendre plus de responsabilités dans l'éducation des enfants.
Globalement, les Pays-Bas investissent beaucoup dans les compétences et la formation de la main-d'œuvre. Cependant, les seniors, les travailleurs issus de l'immigration et les peu qualifiés ne sont pas suffisamment aidés dans l'amélioration de leurs perspectives d'emploi.	Mettre en place des comptes individuels de formation ciblant spécialement les plus vulnérables.
S'attaquer au problème du vieillissement de la population	
Les seniors ne sont pas incités à se maintenir sur le marché du travail.	Introduire plus de souplesse dans les tâches et la durée de travail des seniors.
Le nombre de médecins convenablement formés aux Pays-Bas est suffisant, mais le vieillissement de la population et le <i>numerus clausus</i> appliqué aux étudiants en médecine risquent de provoquer une pénurie à terme.	Réévaluer périodiquement la nécessité de former de nouveaux professionnels de santé et ajuster en conséquence le nombre officiel d'étudiants à admettre dans les filières médicales.
La pérennité de la plupart des caisses de retraite professionnelles est menacée parce que les taux de rentabilité servis ne sont pas à la hauteur de la générosité des promesses faites en matière de pensions. En outre, le manque d'harmonisation des critères de calcul des pensions entre les caisses est un frein à la mobilité de la main-d'œuvre.	Les partenaires sociaux devraient s'entendre sur un ensemble de paramètres de calcul pour assurer la pérennité des caisses de retraite et faciliter la transférabilité des droits d'une caisse à l'autre.

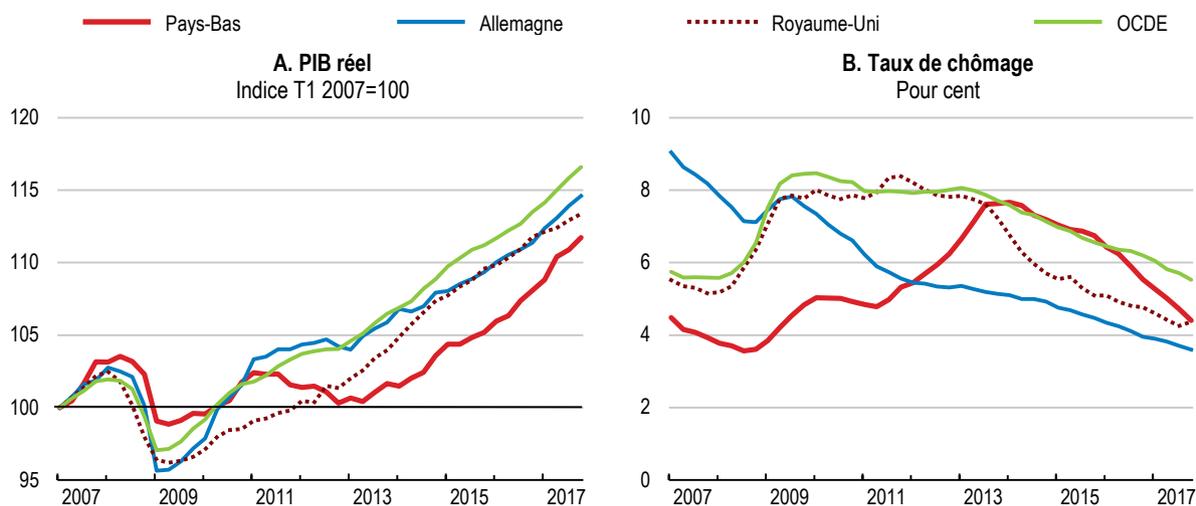
PRINCIPAUX ÉCLAIRAGES SUR L'ACTION PUBLIQUE

Évolutions macrofinancières

1. Les Pays-Bas connaissent une activité économique vigoureuse, leur produit intérieur brut (PIB) étant supérieur d'environ 8 % à son point haut d'avant la crise et leur taux de chômage étant en constante décline pour s'établir à 4 % (graphique 1). Le taux de croissance est monté au-delà de 3 % en 2017, soit un niveau nettement supérieur aux moyennes respectives de la zone euro et de l'OCDE. Ce redressement économique vigoureux a reposé sur plusieurs piliers, les dépenses des entreprises et des ménages concourant à la croissance tandis que la demande extérieure, émanant principalement d'autres pays européens, a également eu des effets positifs. Quoique appelée à se tasser quelque peu au cours des prochaines années, la croissance devrait demeurer solide et s'établir à 2.5-3 % en 2018 et 2019. Le solde budgétaire est excédentaire et la dette publique s'est repliée à moins de 60 % du PIB.

2. Les politiques menées au niveau national ont contribué à l'expansion rapide de l'économie, la recherche d'un consensus autour du cadre de l'action publique aux Pays-Bas facilitant le déploiement de réformes structurelles. Dans le sillage de la crise financière mondiale et de la crise de la dette européenne, les Pays-Bas ont entrepris un certain nombre de réformes structurelles pour assainir leurs finances publiques, renforcer leur secteur bancaire, promouvoir la concurrence et remédier à des problèmes de longue date sur les marchés du travail et du logement.

3. En dépit d'une performance globale relativement solide de l'économie néerlandaise, d'importants enjeux subsistent avec, en toile de fond, la mondialisation et la transformation numérique qui continuent de modifier en profondeur le fonctionnement de l'économie mondiale. Les projets de réforme doivent continuer de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité potentiels liés au marché du logement et au système financier, étant donné l'importance des deux secteurs pour l'économie néerlandaise. On observe un affaiblissement de la relation à long terme entre la croissance de la production par heure et les salaires réels, nets des cotisations sociales patronales, ce qui signifie que les salariés n'ont pas recueilli pleinement les fruits d'un regain de pouvoir d'achat en rapport avec un niveau de productivité du travail comparativement élevé par rapport à l'OCDE. En effet, la forte progression des modalités d'emploi atypiques, notamment de l'emploi indépendant, a peut-être eu un effet déprimant sur les salaires, signe de leur faible représentation dans le système de négociation collective fondé sur la recherche de consensus, de filets de protection sociale moins généreux et peut-être, d'une productivité plus faible par rapport à l'emploi salarié. Les modalités d'emploi atypiques peuvent également avoir des effets négatifs sur la qualité des emplois si elles ne sont pas choisies et si elles prédominent parmi les populations vulnérables. Enfin, le vieillissement démographique crée des tensions sur les systèmes de retraite et de santé, tandis que le relèvement de l'âge de la retraite nécessitera de prendre des mesures pour que les seniors puissent conserver leurs attaches avec le marché du travail.

Graphique 1. La croissance a accéléré le rythme et le chômage est en repli

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), avril.

4. Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants :
- Les responsables de l'action publique devraient continuer de surveiller et de lutter contre les risques susceptibles de menacer la stabilité financière du fait notamment de la faiblesse des taux d'intérêt et de la forte augmentation des prix des logements, auxquels il pourrait être remédié en assouplissant les contraintes pesant sur l'offre.
 - La progression des modalités atypiques d'emploi, entre autres facteurs, contribue potentiellement à ce que l'évolution des salaires soit désolidarisée de celle de la productivité. En particulier, des réformes à la fois fiscales et réglementaires permettraient de garantir une meilleure qualité d'emploi aux indépendants et aux travailleurs temporaires sans pour autant dissuader d'exercer un emploi selon ces modalités.
 - Le vieillissement de la main-d'œuvre et le relèvement de l'âge de la retraite nécessitent plus de transparence dans le système de retraite et plus de mobilité professionnelle pour les travailleurs plus âgés.

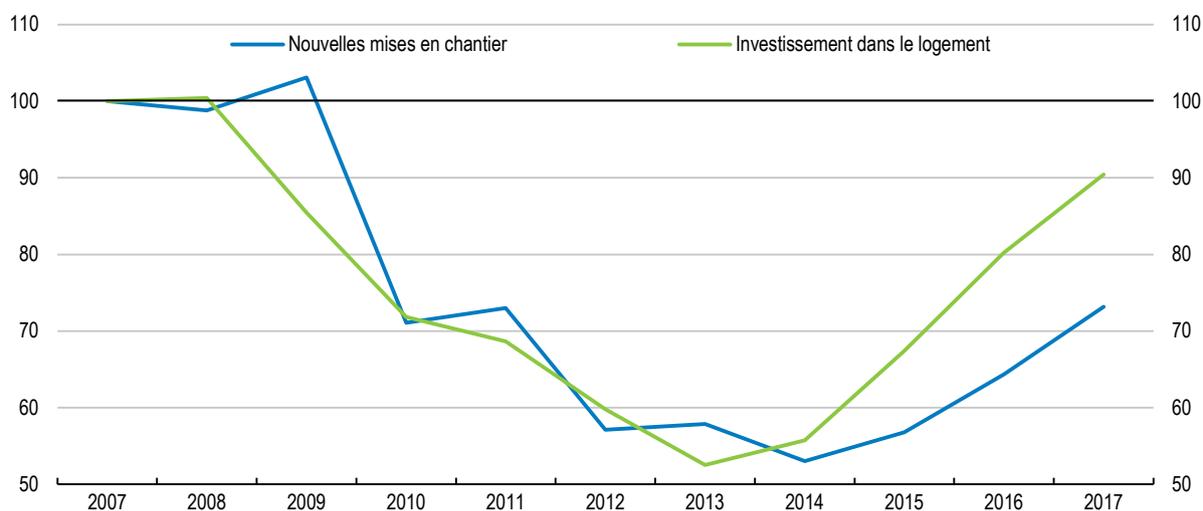
Des perspectives de croissance solide

5. Affichant un taux trimestriel annualisé de 3.1 % en moyenne depuis le début de 2016, la croissance a été robuste (graphique 1, partie A). Des niveaux jamais vus dans la confiance des entreprises et des consommateurs, la vigueur du marché du travail et la progression du pouvoir d'achat ont soutenu la consommation des ménages (graphique 1, partie B). Des perspectives économiques au beau fixe et la résorption progressive du volant de capacités inutilisées ont soutenu la croissance de l'investissement des entreprises (tableau 1). La hausse des prix de l'immobilier, particulièrement forte dans les grandes villes, a porté l'investissement résidentiel à des niveaux record, mais les nouvelles mises en chantier n'ont pas suivi le même rythme (graphique 2). La cause de cet écart pourrait être à rechercher dans les transactions immobilières, les commissions perçues par les agents immobiliers en échange de leurs services étant statistiquement comptabilisées comme des

investissements. La politique budgétaire a été accommodante, et la consommation comme l'investissement des administrations publiques ont concouru de manière positive à la croissance.

Graphique 2. L'investissement résidentiel a progressé plus vigoureusement que les nouvelles mises en chantier

Indice 2007 = 100¹



1. L'investissement est mesuré par la formation brute de capital fixe.

Source : CBS (2018) (Bureau central des statistiques), « Voorraad woningen; standen en mutaties vanaf 1921 » ; Statline (base de données), Statistics Netherlands, mars ; OCDE (2018), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), mars.

6. La croissance devrait rester soutenue et reposer sur plusieurs piliers en 2018 et 2019 (tableau 1). La consommation privée devrait continuer de progresser à un rythme rapide, portée par de nouvelles hausses des taux d'emploi, une progression des salaires plus forte à la faveur d'un marché du travail plus tendu, une hausse continue des prix des logements et les effets d'une légère relance budgétaire annoncée dans l'accord de coalition signé récemment pour la période 2018-21 (encadré 1). Une demande intérieure robuste, des marchés d'exportation en croissance et des tensions qui pèsent sur les capacités devraient soutenir l'investissement des entreprises. En tant qu'économie à vocation commerciale et porte d'accès aux marchés européens, les Pays-Bas devraient continuer de profiter des perspectives d'accroissement des échanges mondiaux. Les salaires devraient amorcer une hausse, les marchés du travail et les marchés de produits se trouvant sous tension. Partant de très bas, l'inflation devrait monter graduellement à 2½ pour cent, compte tenu de son peu de lien avec le volant de capacités inutilisées dans l'économie. La politique budgétaire devrait rester expansionniste pendant la période de référence, conformément aux dispositions de l'accord de coalition gouvernementale. Cette orientation devrait contribuer à réduire l'excédent de la balance courante, qui restera d'une certaine ampleur en l'absence de mesures structurelles incitant les sociétés non financières à verser plus de dividendes.

Tableau 2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation en pourcentage annuel, en volume (prix de 2010)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Prix courants (en milliards EUR)					
PIB	663.1	2.3	2.1	3.3	3.3	2.9
Consommation privée	296.7	2.0	1.5	1.9	2.0	2.8
Consommation publique	172.0	-0.2	1.1	1.2	3.0	2.6
Formation brute de capital fixe	119.5	11.0	5.2	5.7	5.0	5.4
<i>Dont : Logement</i>	20.1	20.9	19.0	12.7	11.5	6.8
<i>Entreprises</i>	76.1	10.1	3.0	3.6	2.0	5.6
<i>Secteur public</i>	23.3	5.5	-0.3	4.8	6.6	2.6
Demande intérieure finale	588.2	3.2	2.2	2.6	3.0	3.3
Variation des stocks ¹	2.9	0.1	-0.4	-0.2	0.0	0.0
Demande intérieure totale	591.2	3.3	1.8	2.4	3.0	3.3
Exportations de biens et de services	547.7	6.5	4.1	6.4	5.0	3.6
Importations de biens et de services	475.8	8.4	3.9	5.7	4.9	4.3
Solde extérieur ¹	71.9	-0.7	0.6	1.2	0.6	-0.1
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire) :						
PIB potentiel	..	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1
Écart de production ²	..	-2.3	-1.8	-0.5	0.8	1.6
Emploi	..	1.0	1.3	2.1	2.0	1.7
Taux de chômage	..	6.9	6.0	4.9	3.9	3.5
Déflateur du PIB	..	0.8	0.6	1.1	1.5	2.3
Indice des prix à la consommation (harmonisé)	..	0.2	0.1	1.3	1.7	2.4
Indice sous-jacent des prix à la consommation (harmonisé)	..	0.9	0.6	0.8	1.5	2.1
Taux d'épargne des ménages, net ³	..	6.5	6.4	6.1	6.1	6.1
Balance courante ⁴	..	8.7	8.5	10.2	10.6	10.2
Solde financier des administrations publiques ⁴	..	-2.1	0.4	1.1	0.7	0.8
Solde financier sous-jacent des administrations publiques ²	..	-1.3	1.4	1.3	0.3	0.0
Solde primaire sous-jacent des administrations publique ²	..	-0.4	2.2	2.1	0.9	0.5
Dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) ⁴	..	64.6	61.8	56.7	54.3	51.8
Dette nette des administrations publiques ⁴	..	42.4	40.6	36.1	33.7	31.2
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	0.7	0.3	0.5	0.7	0.9

1. Contribution aux variations du PIB réel
2. En pourcentage du PIB potentiel.
3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.
4. En pourcentage du PIB.

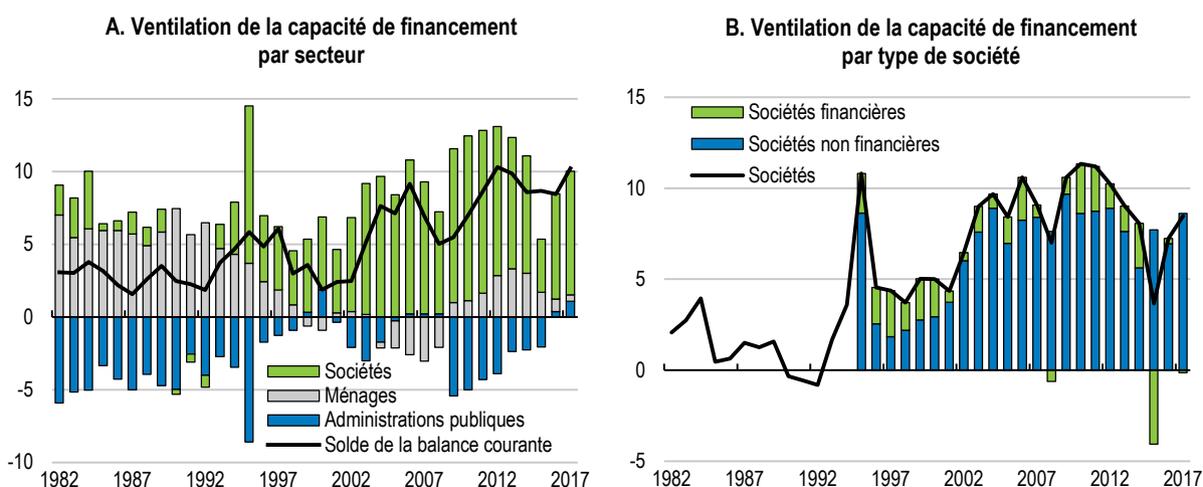
Source : OCDE (2018), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), avril.

7. Proche de 10 % du PIB, l'excédent de la balance courante demeure à un niveau sans précédent. Une analyse du solde épargne-investissement pointe comme principal facteur déterminant de cet excédent le niveau élevé de l'épargne nette des sociétés néerlandaises, qui s'explique pour l'essentiel par l'ampleur des bénéfices non distribués des sociétés non financières (graphique 3). Les entreprises multinationales, en particulier, disposent généralement d'une épargne importante résultant de forts taux de rentabilité et du faible niveau de distribution de leurs bénéfices (European Commission, 2018). La persistance et l'ampleur de ces excédents de la balance courante ne coexistent pas toujours

avec une amélioration de la position extérieure globale nette des Pays-Bas et pourraient rendre compte, en partie, des pratiques de planification fiscale internationale des grandes entreprises multinationales (voir plus bas). Les règles de la fiscalité néerlandaise, conçues pour éviter la double imposition, sont exploitées par les entreprises qui mettent en œuvre des stratégies de planification fiscale agressives, comme peuvent le laisser l'importance des versements de dividendes, de redevances et d'intérêts passant par le territoire des Pays-Bas (European Commission, 2018).

Graphique 3. La forte capacité de financement des sociétés non financières est un facteur déterminant de l'excédent de la balance courante

En pourcentage du PIB¹



1. La capacité de financement (+) ou le besoin de financement (-) correspond à l'addition du solde courant et du solde du compte de capital. Le secteur des ménages englobe les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : OCDE (2018), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections* (base de données), avril ; Thomson Reuters Datastream ; CBS (2018) (Bureau central des statistiques), « Current transactions by sectors; National Accounts », Macroeconomics, *Statline* (base de données), Statistics Netherlands, avril.

Encadré 1. Principales mesures annoncées dans l'accord de coalition gouvernementale pour 2018-21

Le nouveau gouvernement a défini les grandes lignes de ses projets de réforme fiscale et réglementaire pour la période 2018-21 dans le cadre de l'accord de coalition annoncé en octobre 2017. Le CPB (Bureau for Economic Policy Analysis) estime que le caractère expansionniste des politiques publiques envisagées se traduira chaque année, tout au long de la période 2018-21, par une diminution de l'excédent budgétaire d'en moyenne 0.6 point de pourcentage par rapport à ce qu'il aurait été sinon (CPB, 2017). Parmi les grandes mesures budgétaires, l'on citera :

Cadre budgétaire

- La composante cyclique des prestations de chômage et d'aide sociale sera supprimée du système de plafonnement des dépenses qui sous-tend le cadre de « politique budgétaire tendancielle », appliqué aux Pays-Bas. Les charges d'intérêt de la dette publique et les répercussions budgétaires de la politique d'extraction du gaz naturel seront désormais prises en compte dans les plafonds de dépenses.

Politique fiscale et réglementaire

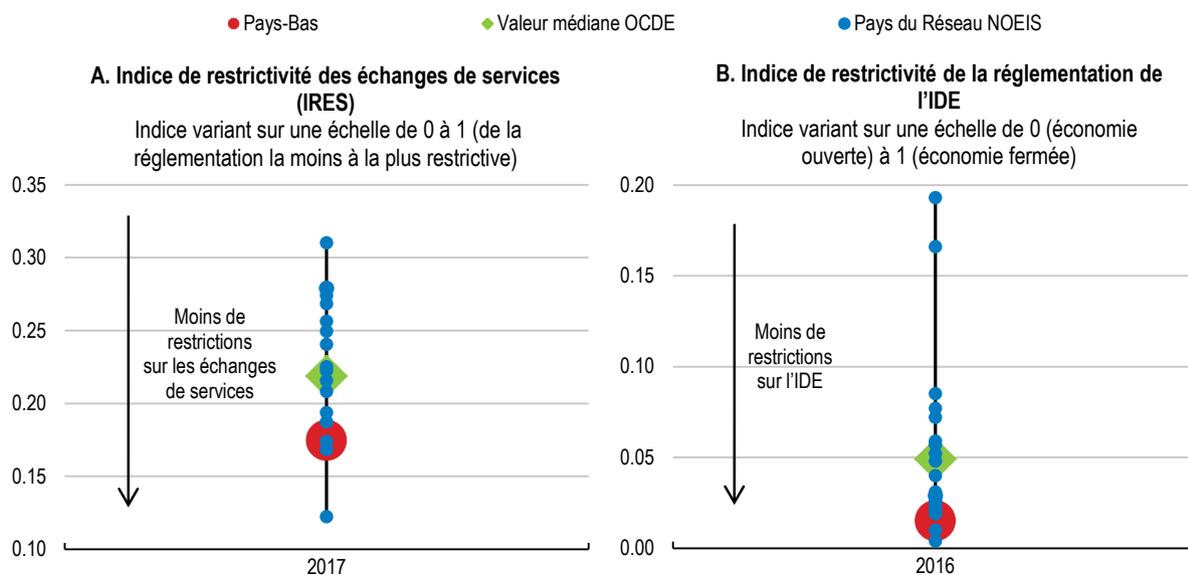
- Déductibilité des intérêts d'emprunts hypothécaires. Le projet consistant à diminuer les allègements fiscaux appliqués aux intérêts d'emprunts hypothécaires sera accéléré. Les propriétaires de logements verront baisser l'imposition de leurs loyers fictifs à titre de compensation partielle.
- Tranches d'imposition du revenu des personnes physiques (IRPP). Le nombre de tranches de l'IRPP sera ramené à deux ; la première tranche (revenus inférieurs ou égaux à 68 600 EUR) sera imposée au taux de 36.93 % ; ce taux sera de 49.5 % pour la tranche de revenus au-delà de ce plafond.
- Relèvement du taux de TVA réduit. Le taux réduit, de 6 %, sera porté à 9 % en 2019 (le taux plein restera inchangé à 21 %).
- Baisse de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le barème d'imposition des sociétés sera réduit progressivement de 25 % à 21 % d'ici 2021. Le taux réduit, qui s'applique à la première tranche de revenus jusqu'à 200 000 EUR, sera également revu à la baisse et ramené de 20 % à 16 %.
- Prélèvement à la source sur les dividendes. Le prélèvement à la source sera supprimé pour contrer le fait que les Pays-Bas sont utilisés comme « juridiction-relais » dans des montages de BEPS. Cela étant, il est prévu d'appliquer un prélèvement à la source sur les bénéfices distribués dans les juridictions à faible fiscalité.
- Régime d'imposition de l'innovation. Le taux d'imposition effectif sur les revenus d'actifs incorporels sera porté de 5 % à 7 %.

Mesures relatives aux dépenses

- Le gouvernement a affecté une enveloppe spéciale d'un total de 2 milliards EUR au financement d'investissements dans les infrastructures au cours des trois prochaines années. Il a également annoncé de nouveaux investissements dans la défense, la police, la santé et l'éducation.

8. Une croissance plus forte des échanges mondiaux renforcerait encore l'activité économique durant la période de référence, mais la montée des protectionnismes dans le commerce mondial constituerait un choc sévère pour l'économie néerlandaise, très ouverte (tableau 2). Les autorités néerlandaises sont à l'origine du Réseau pour des économies ouvertes et des sociétés inclusives (NOEIS) qui, sous l'égide de l'OCDE, rassemble 20 pays. Ce réseau poursuit un double objectif : l'apprentissage par les pairs et l'échange efficace de bonnes pratiques, dans l'optique de faire entendre une nouvelle voix dans la sphère politique internationale. Les autorités néerlandaises ont pris les devants et ont réduit les obstacles aux échanges et aux investissements internationaux, tels que mesurés par les indicateurs OCDE de réglementation des marchés de produits. En dépit d'une légère augmentation des obstacles aux échanges de services dans le secteur de la diffusion audiovisuelle en 2016, la réglementation néerlandaise en la matière figure parmi les moins restrictives des pays du réseau NOEIS (graphique 4).

Graphique 4. Les politiques publiques menées ont vocation à faciliter les échanges et l'IDE¹



1. Les pays participant au Réseau pour des économies ouvertes et des sociétés inclusives (NOEIS) sont les suivants : Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Espagne, Finlande, Hongrie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République tchèque et Suède. IDE : investissement direct étranger.

2. Les données sont incomplètes pour l'Argentine et le Pérou. Les chiffres sont établis en calculant la moyenne géométrique de l'ensemble des secteurs de services.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) ; Base de données de l'OCDE sur l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE.

9. Il existe d'importants risques de divergence à la baisse par rapport aux prévisions. De nouvelles hausses des prix des logements pourraient susciter un emballement du crédit et contribuer à gonfler encore la dette des ménages, déjà lourde (voir plus bas), créant un risque pour la stabilité financière. Inversement, une brusque correction des prix de l'immobilier serait négative pour la croissance car elle fragiliserait la consommation privée. La faiblesse des taux d'intérêt a mis en péril la stabilité du secteur financier, et le secteur de l'assurance vie est sous forte tension (IMF, 2017). La défaillance d'une institution financière provoquerait une onde de choc qui se propagerait à toute l'économie. L'incertitude entourant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) constitue un risque de divergence à la baisse non négligeable car il est probable que le Brexit engendrera des frictions dans les échanges et les investissements bilatéraux (voir plus bas).

Tableau 3. Chocs pouvant affecter l'économie néerlandaise

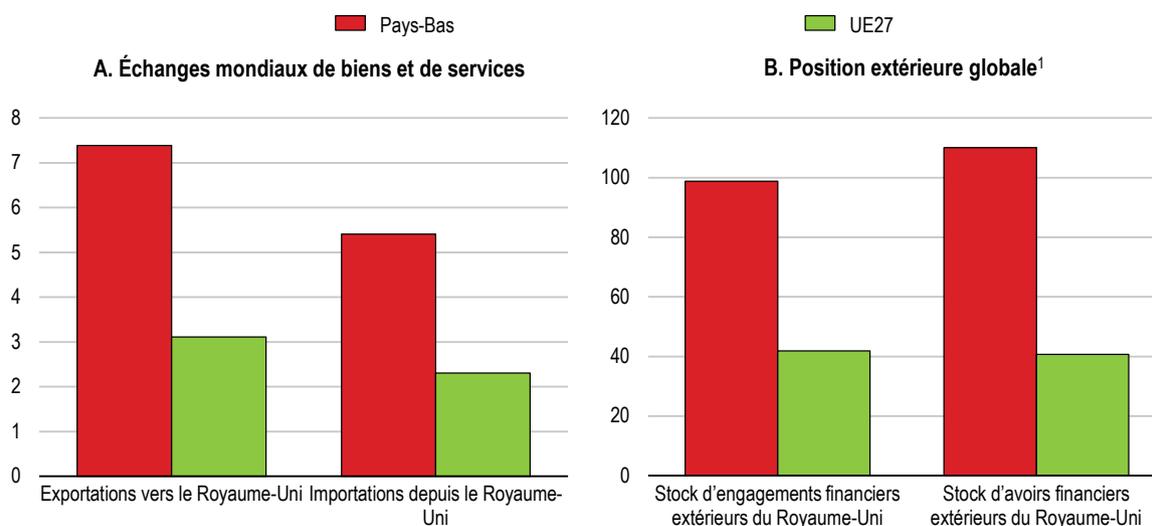
Choc	Impact possible
Montée des protectionnismes dans le commerce mondial	Une montée soudaine des protectionnismes serait préjudiciable à l'économie néerlandaise, qui a amplement tiré avantage de la mondialisation durant les dernières décennies.
Brexit	La multiplication des obstacles aux échanges et à l'investissement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni aurait de très lourdes conséquences pour les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
Défaillance d'institutions financières	La solvabilité des secteurs de l'assurance pourrait être mise en péril si les taux d'intérêt devaient demeurer encore aussi bas.

Se préparer au Brexit

10. Les Pays-Bas ont des liens étroits d'échanges et d'investissements avec le Royaume-Uni. Ils réalisent des exportations importantes vers ce pays et dépendent fortement des importations depuis celui-ci (graphique 5, partie A). Les stocks d'engagements et d'avoirs financiers extérieurs vis-à-vis du Royaume-Uni représentent environ 100 % du PIB des Pays-Bas et sont deux fois plus élevés que ceux vis-à-vis du reste de l'Union européenne (graphique 5, partie B).

Graphique 5. Les échanges et les investissements sont fortement exposés aux conséquences du Brexit

En pourcentage du PIB des pays considérés, 2016



1. Le stock d'engagements financiers extérieurs du Royaume-Uni correspond au total des engagements financiers extérieurs du Royaume-Uni vis-à-vis du pays ou des pays considérés. Le stock d'avoirs financiers extérieurs du Royaume-Uni correspond au total des avoirs financiers extérieurs du Royaume-Uni dans le pays ou les pays considérés.

Source : Adapté de ONS (2017), « UK Balance of Payments, The Pink Book: 2017 », Office des statistiques nationales, octobre.

11. Des scénarios s'appuyant sur des modèles statistiques, qui n'ont qu'une vocation purement illustrative et ne préjugent pas de l'issue des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), montrent que plusieurs secteurs, en particulier l'agriculture et l'alimentation, pâtiraient d'un Brexit sans accord commercial (encadré 2). Cela étant, les exportations totales d'autres secteurs comme les services financiers augmenteraient probablement sous l'effet de la réorientation des courants d'échanges des autres pays de l'UE au détriment du Royaume-Uni. Ces résultats mettent en évidence le besoin de définir des plans d'action en cas d'issue défavorable des négociations sur le Brexit et notamment des mesures de compensation *ex ante* afin de limiter au maximum les éventuelles perturbations économiques dans certains secteurs. Des mesures ont déjà été prises pour préparer l'économie à certaines des répercussions qu'engendra la transition vers de nouvelles relations économiques avec le Royaume-Uni. Par exemple, les autorités néerlandaises ont annoncé leur intention de recruter davantage d'agents des douanes étant donné que le Royaume-Uni prévoit de quitter l'union douanière et le marché unique européens. En outre, les entreprises peuvent bénéficier d'un accompagnement pour évaluer l'impact du Brexit sur leurs activités et s'y préparer.

Encadré 2. Simulation des effets d'un scénario indicatif pessimiste quant à l'issue des négociations sur le Brexit sur les exportations néerlandaises en fonction des secteurs

La sortie prévue du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) pourrait avoir de lourdes conséquences économiques sur les Pays-Bas, compte tenu des liens étroits d'échanges et d'investissements entre les deux pays. Les effets économiques estimés dépendent des canaux par lesquels se propagerait ce choc éventuel. Celui-ci pourrait entraîner un recul du PIB compris entre -1¼ % et -4¼ % d'ici 2030 (Rojas-Romagosa, 2016; Bollen et al., 2016; Erken et al., 2017).

La simulation présentée ici estime les effets transmis par le seul canal des échanges d'un scénario pessimiste concernant le Brexit sur les exportations néerlandaises par secteurs. Le scénario modélisé illustre les risques qui pèsent sur l'issue des négociations sur le Brexit dont dépendent les futures relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'UE. Les effets sur les exportations néerlandaises seront variés, selon les droits de douane et les mesures non tarifaires appliqués aux différents produits, le degré d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales des différents secteurs et les possibilités de tirer profit de la réorientation des échanges qui pourrait s'opérer au détriment du Royaume-Uni.

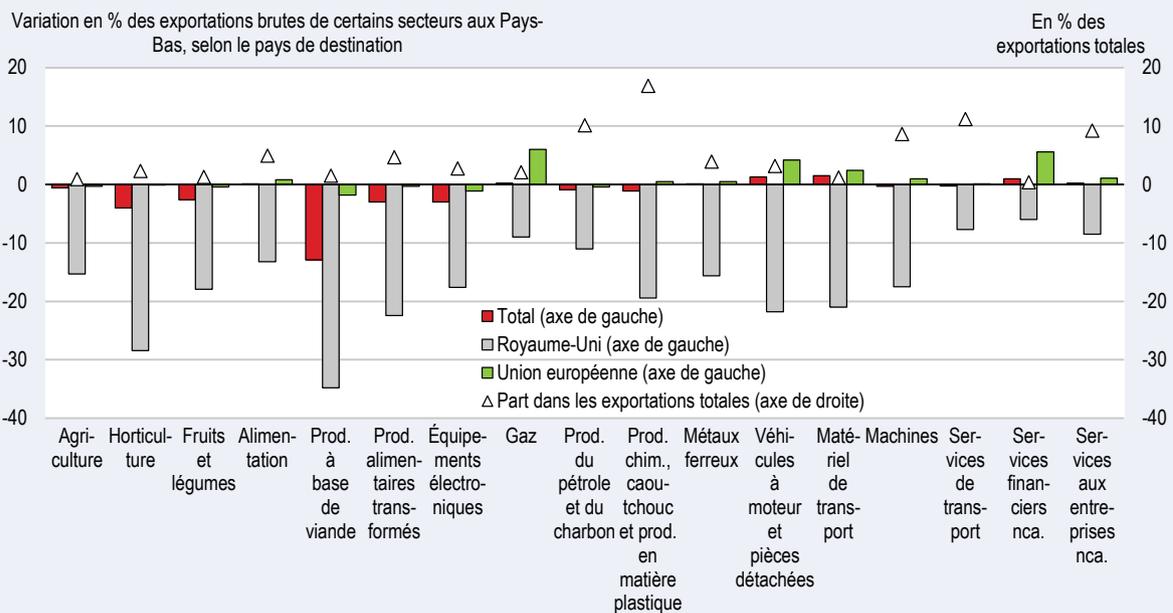
Les effets possibles sur l'économie néerlandaise du scénario étudié sont quantifiés à l'aide du modèle METRO de l'OCDE (OCDE, 2015a). Ce modèle d'équilibre général calculable est calibré sur 9 régions (le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont séparés du reste de l'UE aux fins de cette simulation), 40 secteurs et 8 facteurs de production (terre, capital, ressources naturelles et cinq types de facteurs travail). Les secteurs retenus dans cette analyse correspondent aux produits les plus échangés entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni, comme les produits pétroliers, les produits horticoles, les véhicules à moteur, la viande, les médicaments et les produits alimentaires transformés (Walhout et al., 2017).

Dans ce scénario, les relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'ensemble de ces partenaires, membres et non membres de l'UE, sont supposées être régies en vertu de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Conformément à de précédents travaux de l'OCDE (Kierzenkowski et al., 2016 ; OCDE, 2018a), le scénario repose sur l'hypothèse selon laquelle les droits de douane applicables aux marchandises exportées depuis le Royaume-Uni seraient relevés au niveau des taux consolidés du pays importateur bénéficiant de la clause NPF, une fois le Royaume-Uni officiellement sorti de l'UE. Le Royaume-Uni appliquerait alors des droits de douane équivalents aux taux consolidés de l'UE aux importations de biens de ses partenaires commerciaux, dont l'UE. Ce scénario prévoit également un accroissement des coûts des échanges en raison des mesures non tarifaires bilatérales appliquées aux importations de biens et de services entre le Royaume-Uni et ses partenaires commerciaux et il tient compte des nouvelles estimations de l'OCDE concernant les mesures non tarifaires sur les échanges de biens (OCDE, 2018b). Le coût des mesures non tarifaires pourrait augmenter une fois le Brexit devenu effectif, du fait des divergences de réglementations et des coûts de mise en conformité qui en résultent (examens de conformité sanitaires ou techniques, par exemple). Les hypothèses techniques précises sont présentées dans la note de référence OCDE (2018c), [ECO/EDR\(2018\)15/ANN1](#).

Selon les estimations, les effets du Brexit transmis par le canal des échanges devraient être plus importants aux Pays-Bas que dans la moyenne de l'ensemble des autres pays de l'UE, du fait de l'exposition économique plus forte des Pays-Bas vis-à-vis du Royaume-Uni. En revanche, l'impact du Brexit sur les exportations néerlandaises totales serait nettement plus faible car les exportations vers les autres pays de l'UE, qui représentent une part beaucoup plus élevée des exportations néerlandaises, augmenteraient (graphique 6). Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation devraient subir la plus forte contraction en matière d'exportations vers le Royaume-Uni. Ces secteurs comptent tous les deux pour 15 % des exportations totales des Pays-Bas et la contraction des exportations engendrée par le Brexit ne serait pas compensée par les exportations vers les autres pays de l'UE. Cette baisse des exportations s'explique en particulier par le repli des exportations vers le Royaume-Uni de produits à base de viande, de produits alimentaires transformés, de produits horticoles et de fruits et légumes. La diminution des exportations de viande cadre avec les estimations récentes qui montrent que les principales exportations agricoles vers le Royaume-Uni, en particulier de viande, devraient baisser dans le cas d'un Brexit « dur » semblable au scénario étudié ici (Berkum et al., 2018). Le secteur des équipements électroniques devrait enregistrer la deuxième contraction la plus forte et connaître une chute importante de ses exportations totales et de sa production dans ce scénario. Les services financiers et les services aux entreprises verraient également leurs exportations vers le Royaume-Uni reculer. Cela étant, les exportations brutes augmenteraient, car le pays absorberait une partie de l'accroissement de la demande pour ce type de services en Europe résultant de la baisse des exportations de services depuis le Royaume-Uni vers les autres pays de l'UE. Les secteurs des véhicules à moteur et des pièces détachées ainsi que du matériel de transport devraient également profiter de la réorientation des échanges au détriment du Royaume-Uni.

Quant aux marchés du travail, l'emploi devrait reculer de 1.3 % selon les estimations par rapport à la situation de départ dans ce scénario pessimiste. Le repli dans chaque catégorie d'emploi serait compris entre 0.9 % et 1.5 %, il devrait être maximal chez les cadres et les professions libérales. Au niveau sectoriel, quatre des cinq secteurs qui enregistreraient le plus fort recul sur le plan de l'emploi relèvent des secteurs de l'industrie agroalimentaire, qui constituent, avec l'administration publique, les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre dans l'économie néerlandaise. Le secteur de la viande subirait le plus fort repli, d'une ampleur de près de 10 % par rapport à la situation de départ.

Graphique 6. Le Brexit pourrait avoir un impact à long terme important sur les exportations néerlandaises¹



1. Les services de transports comprennent les transports aériens, les transports maritimes et les transports non classés ailleurs (nca.). La catégorie produits chimiques, caoutchouc et produits en matière plastique englobe les produits pharmaceutiques.

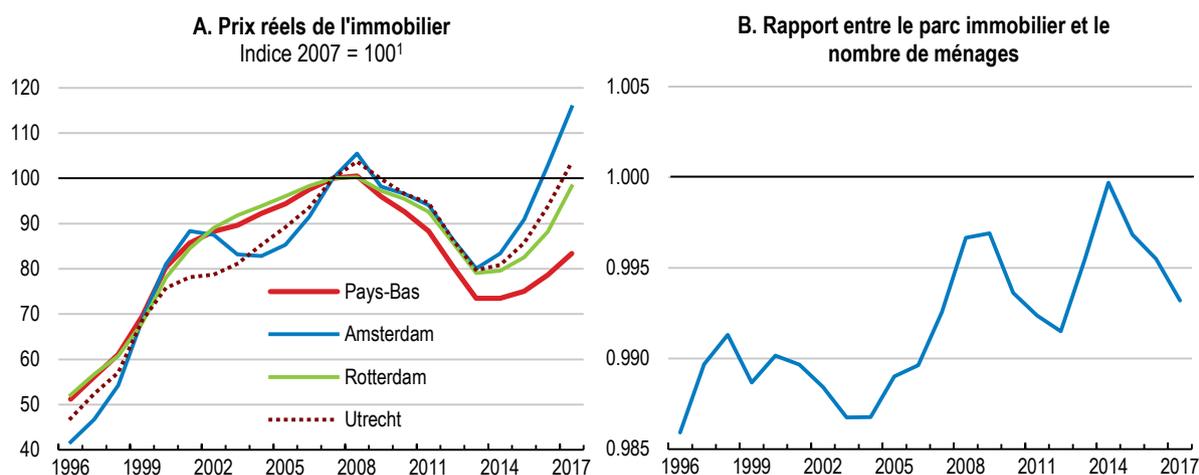
Source : Calculs de l'OCDE à l'aide du modèle METRO.

Prévenir les vulnérabilités financières

12. La hausse continue des prix du logement pourrait être à l'origine d'une nouvelle expansion rapide du crédit, potentiellement préjudiciable à la stabilité financière. Le dynamisme de l'investissement dans l'immobilier résidentiel, qui a progressé

depuis 2015 selon des taux annuels compris entre 11 % et 21 % (tableau 1), n'a pas suffi à éviter d'importantes hausses du prix des logements dans les grandes villes. L'une des raisons possibles est que l'expansion du parc de logements n'ait pas été suffisante face à la hausse du nombre de ménages. Celle-ci semble découler en grande mesure des taux élevés de migration nette, qui constitue l'essentiel de la croissance démographique, et met en exergue l'insuffisance actuelle de l'offre immobilière (graphique 7). Cette augmentation des prix de l'immobilier a également produit des effets de richesse et soutenu la consommation privée, en particulier celle des ménages ayant souscrit un prêt hypothécaire, et a contribué à réduire le nombre de prêts hypothécaires « sous-marins » (DNB, 2018). Toutefois, les ratios liant les prix des logements aux revenus et aux loyers des ménages restent faibles par rapport au sommet enregistré avant la crise dans les zones euro et OCDE (graphique 8).

Graphique 7. Une offre de logements inférieure à la demande explique l'importante hausse des prix du logement dans les grandes villes



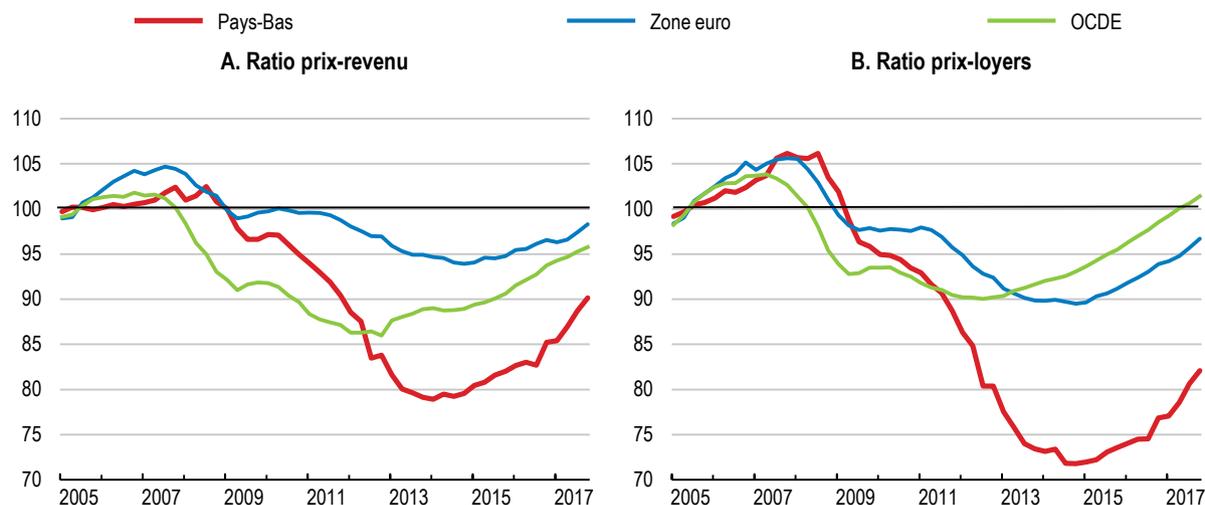
1. Indice des prix des logements existants situés sur le territoire néerlandais et vendus à des particuliers. Prix nominaux des logements déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Source : CBS (2018), « Voorraad woningen; standen in mutaties vanaf 1921 » ; « Households; size, composition, position in the household, 1 January » ; « House Price Index by region; existing own homes; 2010 = 100 », Statline (base de données), Statistics Netherlands, février ; et OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), février.

13. En dépit de cette hausse des prix, la croissance des prêts hypothécaires est restée jusqu'à présent modeste, ce qui semble indiquer que les achats de logements ont été financés principalement au moyen de liquidités (graphique 9, partie A). Les emprunts souscrits par les grandes entreprises affichent eux aussi une croissance en demi-teinte, ce qui pourrait pointer, plus généralement, une tendance au désendettement dans le secteur bancaire (graphique 9, partie B). L'endettement des ménages en pourcentage du PIB reste néanmoins l'un des plus importants de l'OCDE, en grande partie en raison du niveau élevé de la dette hypothécaire constituée lors d'épisodes antérieurs de flambée du crédit (graphique 10).

Graphique 8. Le prix des logements reste relativement bas par comparaison avec les revenus et les loyers

Indice 2005 = 100¹

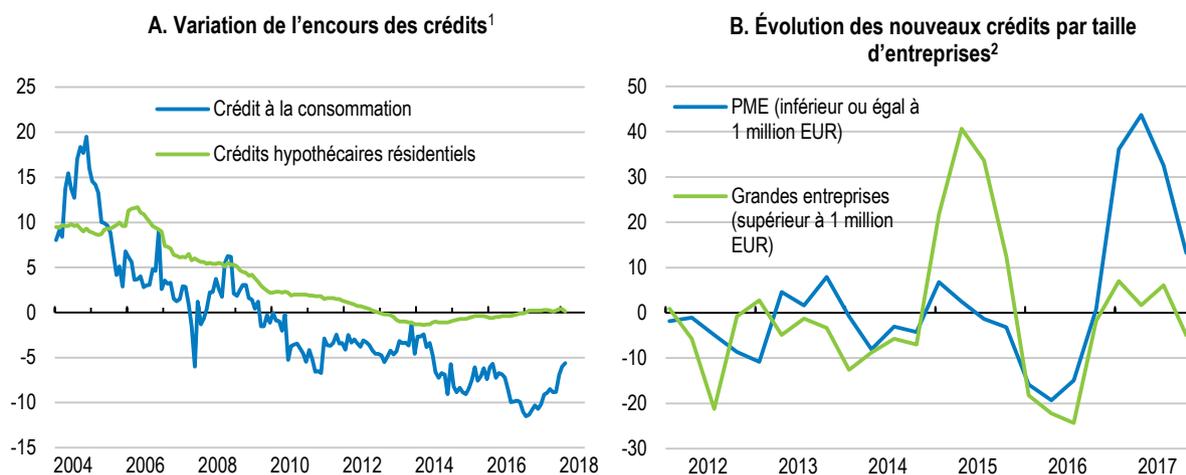


1. Le ratio prix-revenu correspond au prix nominal des logements divisé par le revenu nominal disponible par habitant. Le ratio prix-loyer est obtenu en divisant le prix nominal des logements par les indices de prix des loyers. L'agrégat de la zone euro inclut 16 pays.

Source : OCDE (2018), Indicateurs analytiques des prix des logements de l'OCDE (base de données), avril.

Graphique 9. Le crédit au secteur privé connaît une croissance atone voire négative

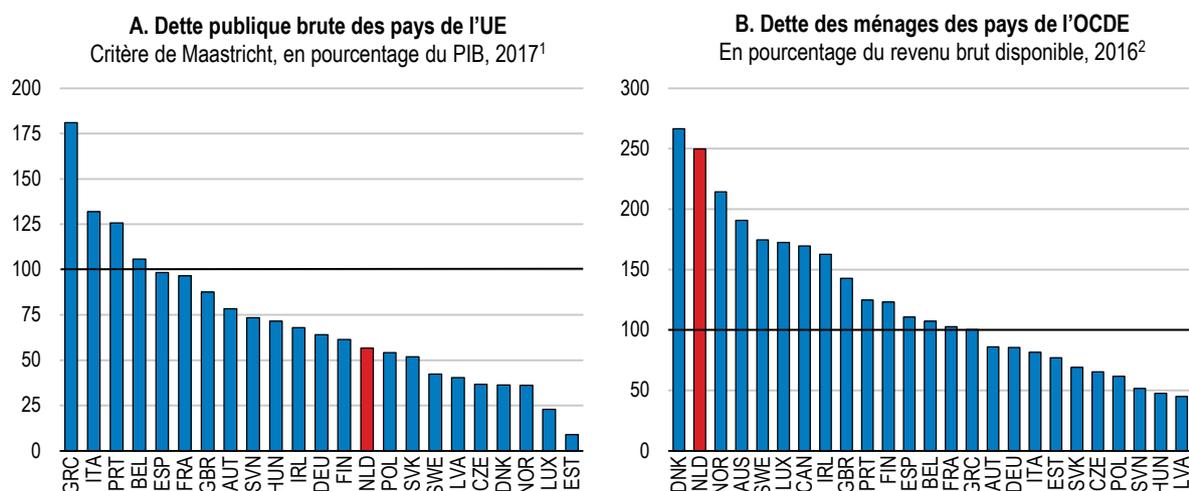
Pourcentage de variation en glissement annuel



1. Les données sont corrigées des opérations de titrisation et des ruptures de série. Crédits hypothécaires résidentiels accordés par les institutions financières monétaires (IFM) néerlandaises aux ménages néerlandais.
2. Les données sont ajustées pour tenir compte des ruptures de série. Volume des nouveaux prêts accordés à des sociétés non financières par les IFM.

Source : DNB (2018), « Key indicators monetary statistics (Month) » et « MFI non-financial corporations deposits and loans, volumes (Quarter) », Banque des Pays-Bas (DNB, De Nederlandsche Bank), avril.

Graphique 10. La dette publique est faible, mais l'endettement des ménages reste élevé



- 2016 pour la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Suède.
- 2015 pour la Hongrie. Inclut également la dette des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), avril ; et OCDE (2018), « Tableau de bord financier », Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), avril.

14. Des mesures de réforme du marché du logement renforceraient la stabilité du secteur bancaire (tableau 3). L'accord de coalition a proposé d'accélérer le rythme de la suppression progressive de la déductibilité des intérêts hypothécaires, conformément à des recommandations antérieures de l'OCDE (OECD, 2014 ; OECD, 2016a). Il est cependant prévu d'utiliser les économies budgétaires pour abaisser l'imposition des loyers imputés, ce qui réduira l'impact de cette mesure sur les incitations au logement. Le dynamisme du marché de l'immobilier résidentiel permet de réduire davantage la quotité maximale de financement pour les nouveaux prêts hypothécaires. Sa limite devrait être abaissée en dessous du seuil de 100 %, atteint en 2018, pour revenir à un niveau plus proche des normes internationales situées entre 60 et 85 % (DNB, 2017 ; OECD, 2017a). Cela rendrait les nouveaux emprunteurs plus résistants aux chocs financiers en raison de charges d'intérêts moins élevées, réduirait l'impact des patrimoines résidentiels négatifs, et diminuerait la dépendance des banques aux financements de marché, ainsi que les coûts de financement en capital qu'elles supportent. Néanmoins, l'abaissement de la quotité de financement peut accroître les inégalités de richesse et relever l'âge auquel les primo-accédants deviennent propriétaires. Cette mesure devrait donc être accompagnée de réformes importantes destinées à déréglementer le marché locatif et à alléger les contraintes qui pèsent sur la construction de logements neufs. Comme indiqué dans la précédente *Étude* (OECD, 2016a), plusieurs mesures permettraient de dynamiser l'offre de logements : accélérer la délivrance des permis de construire, encourager la mise à disposition de terrains détenus par les communes, ou lever les limitations concernant les immeubles de grande hauteur.

Les vulnérabilités macrofinancières découlant du secteur financier ont sensiblement diminué (graphique 11), et les positions budgétaire et extérieure sont saines. Les banques sont mieux capitalisées et leur niveau de dette externe a baissé tandis que la taille du secteur

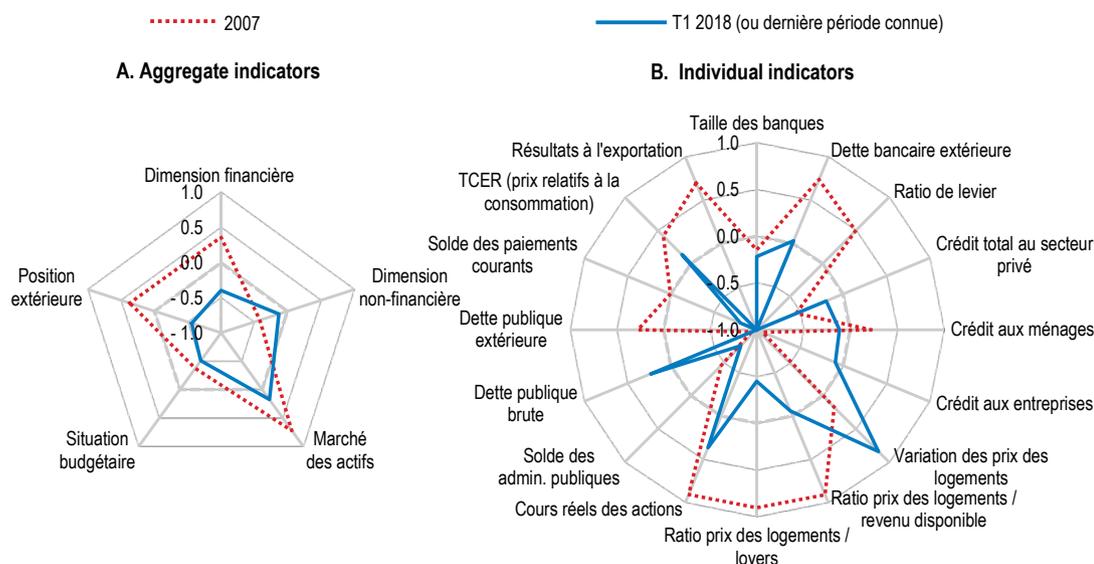
bancaire s'est légèrement réduite depuis la crise financière. De plus, la fraction des créances douteuses et litigieuses dans le total de l'actif est considérablement plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, même si le montant du capital net de provisions serait élevé en cas de pertes. Malgré la forte progression des prix des logements, l'expansion du crédit reste sous contrôle, cependant le faible niveau actuel des taux d'intérêt pèse sur la situation financière des sociétés d'assurance et des fonds de pension. Enfin, la hausse marquée des prix des actions représente un autre facteur potentiel de préoccupation.

Tableau 4. Mise en œuvre des recommandations de l'OCDE concernant le secteur bancaire et le marché du logement

Recommandations antérieures de l'OCDE	Mesures prises
Encourager les banques à augmenter encore leurs ratios de fonds propres en émettant des actions et en conservant leurs bénéfices.	Les banques néerlandaises sont en voie d'atteindre les exigences de fonds propres établies par Bâle III, en limitant les distributions de dividendes et en poursuivant la réduction de leurs coûts d'exploitation et d'autres charges.
Une fois que le marché du logement amorcera une reprise durable, accélérer la réduction des allègements au titre des intérêts de prêts hypothécaires afin de renforcer les incitations au remboursement de ces crédits, et abaisser encore la quotité maximale de financement pour la ramener nettement en dessous de 100 %.	L'accord de coalition prévoit d'accélérer fortement le rythme d'abaissement du taux de déductibilité des intérêts hypothécaires, en passant de 0.5 point de pourcentage par an (ce qui ramènerait ce taux à 38 % en 2041), à 3 points de pourcentage par an à compter de 2020 (de manière à atteindre 37 % en 2023). Toutefois, l'imposition des loyers imputés devrait être abaissée à proportion, ce qui n'améliorera pas les incitations fiscales à l'accession à la propriété.
Soutenir l'offre de logements locatifs en limitant encore l'encadrement strict des loyers sur le marché privé.	Concernant le soutien à l'offre de logements locatifs abordables dans le secteur non réglementé, une commission indépendante a élaboré en 2017 un rapport qui contient des recommandations en faveur d'une expansion de l'offre de logements locatifs dans le segment moyen du marché. Les autorités ont annoncé une simplification des procédures d'appel d'offres à l'intention des organismes gestionnaires de logements.

Graphique 11. Les vulnérabilités macrofinancières ont considérablement reflué et sont désormais faibles

Indice variant sur une échelle de -1 à 1, de la vulnérabilité la plus faible à la plus forte, 0 correspondant au niveau moyen sur longue période, c'est-à-dire depuis 2003¹



- On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macrofinancière en agrégeant (sous la forme d'une moyenne simple) des indicateurs de base normalisés tirés de la base de données de l'OCDE sur la résilience. Ces indicateurs de base sont normalisés de telle sorte qu'ils varient selon une échelle de -1 à 1, où : une valeur de -1 à 0 correspond à des écarts observés inférieurs à la moyenne sur longue période [moins de vulnérabilité] ; 0 correspond à la moyenne sur longue période ; une valeur de 0 à 1 correspond à des écarts observés supérieurs à la moyenne sur longue période [plus de vulnérabilité]. La dimension financière recouvre les indicateurs suivants : la taille des banques (en % du PIB) ; la dette bancaire extérieure (en % du PIB) ; et le ratio de levier (capital social et réserves des banques en % de leurs engagements totaux). La dimension non financière recouvre les indicateurs suivants : l'ensemble des crédits au secteur privé, les prêts aux ménages et les prêts aux entreprises (tous trois, en % du PIB). Le marché des actifs recouvre les indicateurs suivants : l'évolution des prix des logements (variation en glissement annuel, en %) ; le ratio prix des logements / revenu disponible ; le ratio prix des logements / loyers et les cours réels des actions. La situation budgétaire recouvre les indicateurs suivants : le solde budgétaire des administrations publiques (en % du PIB) (échelle inversée) ; la dette publique brute (en % du PIB) et la dette publique extérieure (en % de la dette publique brute totale). Enfin, la position extérieure recouvre les indicateurs suivants : le solde des paiements courants (en % du PIB) (échelle inversée) ; le taux de change effectif réel (TCER) (prix relatifs à la consommation) ; et les résultats à l'exportation (ratio entre les exportations de biens et services et la croissance du marché de biens et services à l'exportation) (échelle inversée).

Source : Calculs d'après OCDE (2018), Base de données de l'OCDE sur les indicateurs de résilience, avril ; et Thomson Reuters Datastream.

Politique budgétaire

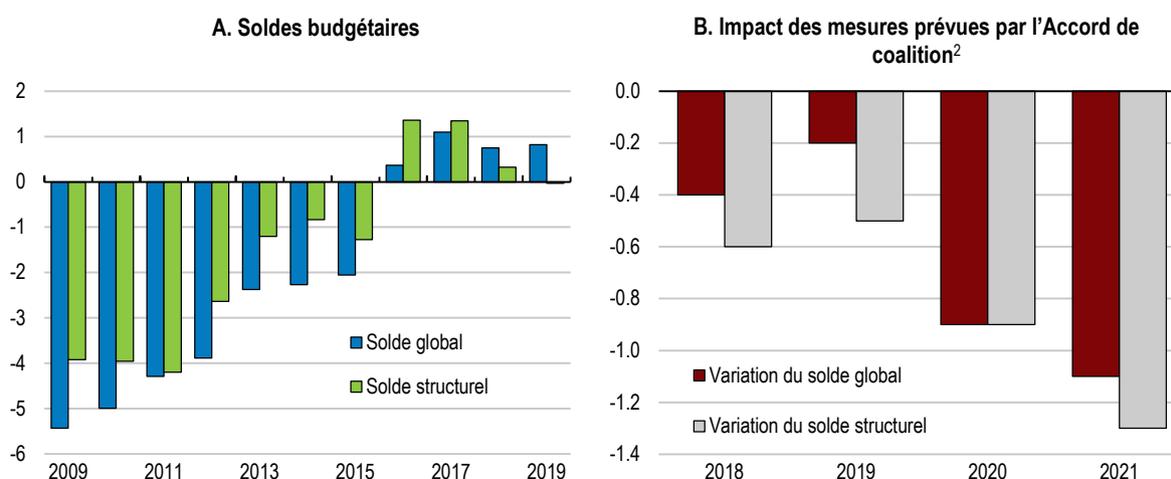
15. La situation des finances publiques s'est considérablement améliorée, sous l'effet des mesures d'assainissement menées à bien au cours des années qui ont suivi la crise financière mondiale relayées, plus récemment, par le dynamisme retrouvé de l'activité économique. Tous les indicateurs donnent à penser que le solde budgétaire devrait rester excédentaire (graphique 12, partie A), et le ratio de la dette publique au PIB, qui avait culminé à près de 70 % en 2014, est repassée sous le seuil des 60 %. Le cadre budgétaire de nature « tendancielle » – qui définit pour chaque poste de dépenses des plafonds applicables durant toute la période de gouvernement, à savoir cinq ans – continue à montrer son efficacité en contribuant à une bonne gestion budgétaire et à une situation saine des finances publiques. De fait, ce cadre budgétaire a été confirmé par le récent accord de

coalition, par la suppression dans les plafonds des dépenses de la part cyclique au titre des indemnités de chômage et aux prestations sociales, ce qui permettra de renforcer encore, à l'avenir, le rôle stabilisateur de la politique budgétaire. Ce changement renforcera l'effet anticyclique de la politique budgétaire, qui a parfois été limité (graphique 13).

16. La solidité des finances publiques et la vigueur de la reprise économique ont permis de pratiquer une modeste relance budgétaire par le biais d'un relèvement des dépenses, en particulier dans les domaines de la sécurité et de l'éducation, et de différentes baisses d'impôts, comme indiqué dans l'accord de coalition d'octobre 2017 (encadré 1). Les retombées des mesures décrites dans cet accord de coalition devrait réduire l'excédent budgétaire de base de 0.3 % du PIB en moyenne en 2018 et 2019, puis de 1 % du PIB en moyenne en 2020 et 2021 (CPB, 2017 ; graphique 12, partie B). Malgré ces mesures de relance, le solde structurel devrait rester légèrement positif en 2018 et en 2019 (graphique 12, partie A).

Graphique 12. Les finances publiques sont saines et l'orientation budgétaire est expansionniste

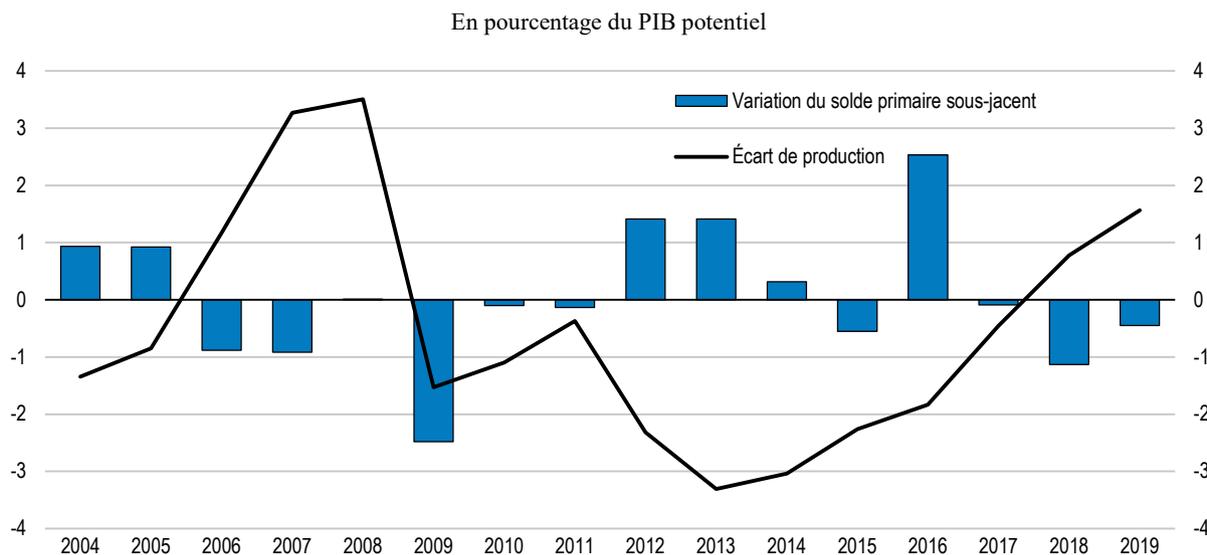
En pourcentage du PIB¹



1. Le solde budgétaire structurel est mesuré en pourcentage du PIB potentiel.
2. D'après les estimations du Bureau central de planification (CPB, Centraal Planbureau).

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), avril ; et CPB (2017), « Analysis economic and budgetary effects of the financial appendix to the Coalition Agreement », Centraal Planbureau (Bureau central de planification), La Haye.

Graphique 13. L'orientation budgétaire est accommodante



Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), avril.

17. Compte tenu de la solidité des finances publiques solides et du dynamisme de la croissance, le contexte est éminemment propice au lancement d'une réforme ambitieuse du système fiscal permettant de le rendre plus inclusif et davantage adapté à la transformation numérique de l'économie. Ces réformes devraient faire en sorte de mettre fin aux différences dans le traitement fiscal des différents contrats de travail, élargir les bases d'impositions et réduire la complexité d'ensemble du système fiscal. Compte tenu du coin fiscal marginal élevé, les travailleurs sont aujourd'hui fortement dissuadés d'accroître le nombre d'heures travaillées, même lorsqu'ils perçoivent un revenu faible. Si les dépenses fiscales abaissent les impôts des ménages et des entreprises de 18,5 milliards EUR (3 % du PIB) par an, elles profitent souvent aux ménages plus aisés et ne produisent pas les effets attendus ou n'ont pas fait l'objet d'une évaluation (Algemene Rekenkamer, 2015). Le gouvernement devrait réexaminer avec soin les nombreuses déductions fiscales existantes de manière à simplifier le système dans son ensemble. Le système de TVA à double taux – un taux réduit s'appliquant à une partie des biens et des services – devrait être simplifié par la mise en place d'un taux unique. Selon des données collectées récemment en Europe, les effets de cette mesure sur les échanges transfrontaliers resteraient limités, à l'exception de quelques biens et services spécifiques comme les carburants et les soins dentaires (European Commission, 2015). Il a été établi que les taux réduits constituent un moyen peu efficace d'aider les ménages à faible revenu, et des transferts ciblés en leur faveur permettraient de compenser les retombées négatives d'un relèvement du taux réduit de la TVA (OECD et KIPF, 2014). En l'absence de mesures de compensation, la mise en application de ces recommandations et d'autres préconisations touchant aux finances publiques auront un effet net positif sur le solde budgétaire, selon une première simulation de leur impact quantitatif (encadré 3).

Encadré 3. Quantifier l'impact budgétaire de certaines recommandations

Les estimations ci-après offrent une quantification approximative de l'impact sur le budget de certaines recommandations de cette *Étude*. Il convient de noter que les effets sur le budget de certaines de ces recommandations – comme la mise en place des comptes individuels d'apprentissage ou les modifications apportées à la protection de l'emploi – ne sont pas quantifiables, au regard des informations dont on dispose et de la complexité des dispositions concernées. Ces estimations ne tiennent pas compte des comportements à court terme qui peuvent être induits par tel ou tel changement de politique.

Tableau 5. Simulation, à titre d'illustration, des effets sur le budget des recommandations de réforme

Action publique	Mesure	Impact sur le solde budgétaire annuel, % du PIB
Augmentation des dépenses		
Allonger le congé de paternité pour contribuer à une répartition plus égalitaire entre les parents.	La durée du congé de paternité est doublée, passant à 12 semaines contre 6 semaines aujourd'hui.	-0.2
Renforcer les politiques d'activation en augmentant les financements des services publics de l'emploi.	Les dépenses au titre des politiques actives du marché du travail engagées par chômeur, exprimées en pourcentage du PIB par habitant, sont portées de 21 % à 30 %.	-0.3
Augmentation des recettes		
Instituer un taux de TVA unique.	Le taux réduit est relevé jusqu'au taux normal de TVA (selon les estimations figurant dans IMF, 2016, en pratiquant des ajustements pour tenir compte de la hausse du taux réduit planifiée récemment).	0.7
Limiter les différences de traitement fiscal entre les diverses catégories de contrats de travail.	La déduction fiscale accordée aux travailleurs indépendants est divisée par deux (sur la base des estimations présentées dans IBO, 2015).	0.02
Étendre le régime de protection sociale aux travailleurs indépendants.	Tous les travailleurs indépendants versent une cotisation de base égale à 6.27 % pour l'assurance maladie et invalidité au titre des lois WAO – loi sur l'incapacité de travail – et WIA – travail et salaire selon la capacité de travail – (sur le fondement du revenu moyen des travailleurs indépendants en 2014).	0.3

Défis à relever sur le moyen terme pour promouvoir une croissance plus inclusive

Maintenir la viabilité de la dette

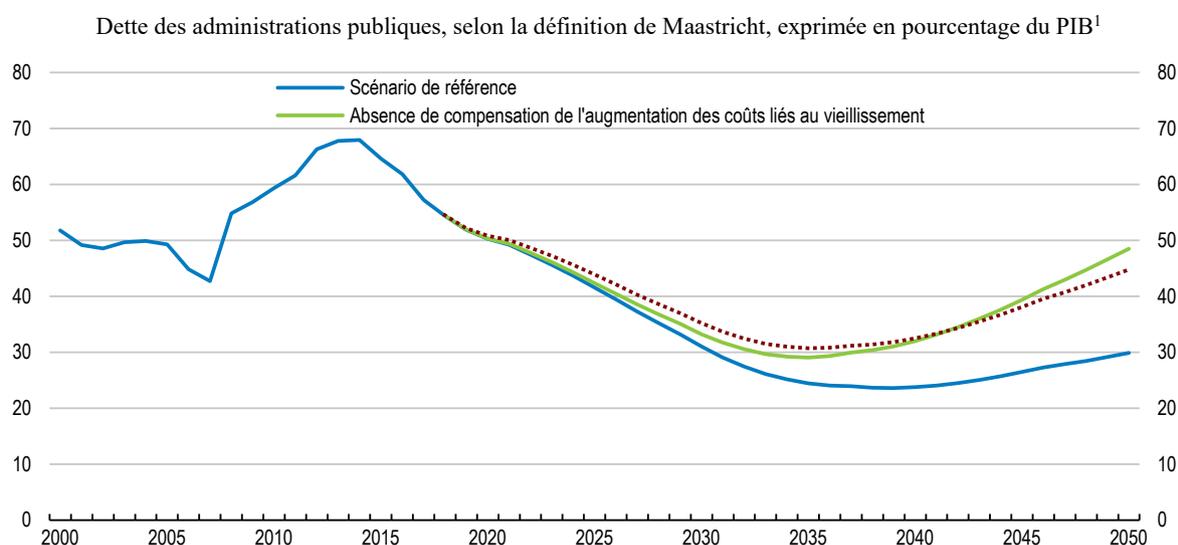
18. Les efforts d'assainissement des finances publiques conduits par le passé et le dynamisme de la croissance ont permis une nette réduction du ratio de la dette publique au PIB, qui avait culminé aux alentours de 70 % du PIB en 2015. Au regard de la politique budgétaire actuelle et des perspectives de croissance à long terme, ce ratio devrait tomber à environ 25 % d'ici le milieu des années 2030, avant d'entrer dans une phase d'augmentation selon un rythme modéré (graphique 14). Malgré les défis que pourrait soulever le vieillissement démographique et les répercussions potentiellement négatives

sur les finances publiques des tendances structurelles observées aujourd'hui sur le marché du travail, peu de risques pèsent sur la viabilité de la dette publique néerlandaise.

19. Les dépenses de santé et celles liées aux soins de longue durée pourraient notamment augmenter de près de 4 % du PIB entre 2020 et 2060, sous le seul effet de l'évolution démographique (European Commission, 2015). Néanmoins, même sans l'adoption de mesures de compensation, la dette publique n'augmenterait que modérément, et représenterait aux alentours de 30 % du PIB en 2040 puis 50 % en 2050, soit des ratios modérés par comparaison avec les normes internationales. Le gouvernement s'est par ailleurs montré proactif pour répondre aux défis du vieillissement démographique, comme l'illustrent les réformes visant à relever l'âge de la retraite et à le lier à l'espérance de vie, ainsi que le dialogue continu en place avec les partenaires sociaux pour renforcer encore la viabilité du système de retraites.

20. Par ailleurs, la progression du travail indépendant pourrait avoir des conséquences négatives pour les finances publiques, sur le plus long terme, sous la forme d'une baisse des revenus et de retombées défavorables en termes de gains de productivité. Selon un tel scénario, la croissance du PIB réel serait plus faible, et les dépenses publiques légèrement plus élevées, mais, même dans ce cas, la dette publique avoisinerait les 45 % du PIB à l'horizon 2050 (graphique 14).

Graphique 14. Trajectoires potentielles de la dette publique



1. Les hypothèses du scénario de référence sont conformes aux prévisions à long terme du CPB, dans lesquelles la croissance moyenne du PIB réel se situerait aux alentours de $\frac{3}{4}$ pour cent, l'inflation serait en moyenne égale à 2 % et le solde budgétaire resterait excédentaire jusqu'au milieu de la décennie 2030, avant de devenir négatif jusqu'à fin de la période de projection. Le scénario « Absence de compensation de l'augmentation des coûts liés au vieillissement » repose sur l'hypothèse que l'accroissement des effets du vieillissement se traduirait par une augmentation de 1.2 point de PIB des dépenses publiques annuelles d'ici à 2050, conformément aux estimations de la Commission européenne (2015). Enfin, dans le scénario « Productivité moindre, dépenses plus élevées », il est supposé que la croissance du PIB réel serait réduite de 0.5 % et que les dépenses publiques seraient augmentées de 0.25 % par an durant toute la période considérée.

Source : Adapté de OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), mars ; Projections à long terme du CPB ; et Commission européenne (2015), « The 2015 Ageing Report - Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2013-2060) ».

Lutter contre les pratiques de planification fiscale

21. Par le passé, les Pays-Bas ont été considérés comme une juridiction importante aux yeux des entreprises multinationales, ce qui a soulevé des risques de réputation en lien avec des pratiques de planification fiscale agressive. Les Pays-Bas ont toutefois accompli des avancées significatives pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), en application des recommandations de l'OCDE (encadré 4). Le Secrétaire d'État aux finances a élaboré un nouveau programme de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et l'a transmis récemment au Parlement pour démentir la réputation d'indulgence à l'égard des multinationales qui recourent à des pratiques de BEPS. Les autorités ont également annoncé d'autres mesures qui, une fois mises en application, doteront les Pays-Bas, conformément aux deux directives de l'UE visant à neutraliser l'évasion fiscale, d'un ensemble de nouvelles règles pour prévenir l'érosion des bénéfices, éviter que des sociétés étrangères contrôlées ne transfèrent des bénéfices vers des entités établies dans des pays à faible imposition, empêcher l'évasion fiscale reposant sur les délocalisations d'entreprises, lutter contre les dispositifs hybrides et appliquer une règle générale anti-abus.

22. Les Pays-Bas envisagent également l'adoption de plusieurs mesures visant à freiner leur utilisation en tant que « juridiction-relais » dans des montages d'évasion fiscale, ce qui est opportun. Au titre de cette réforme, les Pays-Bas ont annoncé plusieurs modifications à venir de leur régime de retenue à la source. Selon le droit aujourd'hui en vigueur aucun impôt sur les dividendes ne doit être appliqué à la source si le destinataire du paiement est résident d'un pays membre de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE). La réforme étendrait cette exemption, d'ici à 2020, pour couvrir les pays tiers qui ont conclu avec les Pays-Bas une convention fiscale comprenant des dispositions relatives à la retenue à la source applicable aux dividendes. La retenue à la source serait cependant maintenue en cas d'utilisation abusive des dispositions conventionnelles, ou lorsque le bénéficiaire a sa résidence fiscale dans une juridiction qui applique une imposition faible. Cette disposition concernerait également les versements d'intérêts et de redevances. Par ailleurs, les Pays-Bas incluront une disposition anti-abus dans leurs conventions fiscales par l'intermédiaire de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (ou Instrument multilatéral).

Encadré 4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Projet BEPS)

Les Pays-Bas ont participé activement au lancement et à la conduite du Projet BEPS et s'emploient aujourd'hui à mettre en œuvre les mesures qui en sont issues. Les Pays-Bas ont rejoint le Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE ainsi que son groupe de pilotage. Le Cadre inclusif, qui regroupe 113 membres, assure le suivi de la mise en œuvre des mesures définies au titre du Projet BEPS, et plus précisément, conduit les examens par les pairs relatifs à l'application des quatre standards minimums du Projet BEPS.

Les Pays-Bas ont commencé à adopter les différentes mesures issues du Projet BEPS selon une approche d'ensemble. Le pays a ainsi procédé aux premiers échanges de renseignements sur les décisions fiscales avec ses partenaires. De plus, à l'issue des examens menés au titre de l'Action 5 du Projet BEPS, consacrée aux pratiques fiscales dommageables, aucun des régimes préférentiels en vigueur aux Pays-Bas n'a été considéré comme étant dommageable. À cet égard, le nouveau régime néerlandais applicable aux revenus de l'innovation respecte l'approche du lien telle que définie à l'échelle internationale. Concernant les déclarations pays par pays, et conformément à l'Action 13 du Projet BEPS, les Pays-Bas ont mis en place leur cadre juridique interne (et ont conclu l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange automatique des déclarations pays par pays) et ont constitué leur réseau de partenaires, avec lesquels les premiers échanges de déclarations auront lieu en 2018.

De plus, les Pays-Bas ont signé en juin 2017 la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Cette Convention, également connue sous le nom d'Instrument multilatéral, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018 dans les pays l'ayant ratifiée. L'important réseau de conventions fiscales des Pays-Bas (qui compte près de 100 conventions fiscales bilatérales) sera dès lors mis à jour et enrichi de nouvelles règles anti-abus. Donnant l'exemple, les Pays-Bas sont allés plus loin que nombre d'autres pays quant au nombre de dispositions de l'Instrument multilatéral qu'ils ont acceptées. L'une des dispositions centrales de l'Instrument multilatéral est une règle anti-abus, qui sera un instrument déterminant pour réduire les possibilités de chalandage fiscal par l'intermédiaire du réseau néerlandais de conventions bilatérales. Les Pays-Bas ont exprimé leur intention de ratifier la Convention multilatérale – qui compte à ce jour 78 signataires – d'ici la mi-2018.

Rendre l'économie plus inclusive et plus verte

23. Améliorer l'inclusivité et la viabilité de la croissance économique constitue une priorité d'action importante aux Pays-Bas. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) en 2013, les Pays-Bas s'emploient activement à les réaliser pour permettre l'avènement d'une société inclusive et écologiquement viable à l'échelle mondiale d'ici à 2030 (graphique 15). Les Pays-Bas sont bien classés en termes de progrès social, sachant qu'ils se caractérisent par les taux de grossesses précoces et les taux d'abandon scolaire précoce les plus faibles de l'Union européenne (UE) (CBS, 2018b). Le taux de pauvreté, mesuré par la proportion de ménages ayant des revenus inférieurs à 50 % du revenu médian, demeure faible, aux alentours de 7 %, et inférieur à la moyenne de l'UE,

qui est de l'ordre de 11 % (CBS, 2018b). Néanmoins, le taux de pauvreté a augmenté progressivement ces dernières années et la proportion de personnes âgées exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale – mesurée par la proportion de celles dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian – a doublé pour passer de 5 % à 10 % en 2016 (CBS, 2018b).

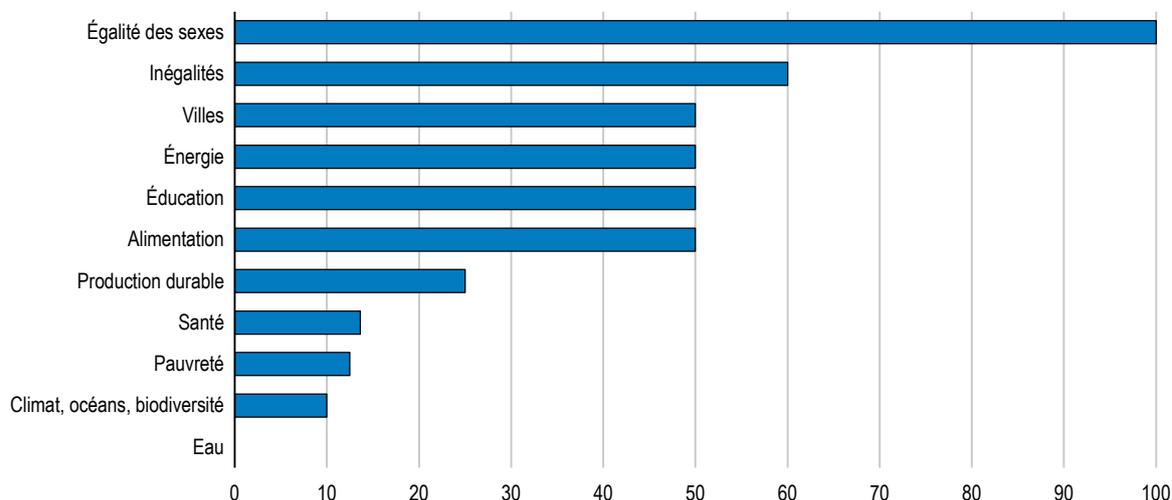
24. Malgré les avancées constatées pour un certain nombre d'objectifs liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenu, des progrès supplémentaires s'imposent dans d'autres domaines. Les inégalités entre hommes et femmes sont importantes, ce qui tient à la participation insuffisante des hommes aux tâches domestiques et à un écart de rémunération persistant entre les deux sexes (UN, 2017). Cela peut s'expliquer en partie par la surreprésentation des femmes parmi les salariés à temps partiel, étant donné que les Pays-Bas se caractérisent par un des écarts de revenu annuel du travail entre hommes et femmes les plus élevés de la zone OCDE, tandis que l'écart de rémunération des salariés à temps plein entre les deux sexes est inférieur à la moyenne de l'OCDE (OECD, 2017b). En outre, les objectifs ambitieux affichés en termes d'amélioration de la représentation des femmes aux postes à responsabilité n'ont guère été suivis d'avancées concrètes. L'objectif consistant à porter à 30 % la proportion de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises d'ici à 2016 n'a pas été atteint, et les Pays-Bas arrivaient il y a peu au 25^e rang des 28 pays de l'UE dans ce domaine (UN, 2017 ; CBS, 2018b). Néanmoins, les Pays-Bas ont accompli des progrès considérables en termes de représentation des femmes au Parlement, puisque celles-ci y représentaient 38 % des élus, ce qui plaçait les Pays-Bas au quatrième rang des pays d'Europe à l'aune de cet indicateur (CBS, 2018b).

25. Les immigrés jeunes et hautement qualifiés ont bénéficié d'une vigoureuse reprise économique et de l'amélioration connexe de la situation du marché du travail, mais pas les immigrés ayant un faible niveau d'instruction, ni les chômeurs de longue durée. Le chômage des jeunes et le pourcentage de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (dits NEET, suivant l'acronyme anglais) ont sensiblement diminué. Le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a reculé de 13 % en 2013 à 9,6 % en 2016, malgré une augmentation de 46 % du nombre d'immigrés au cours de la même période. Néanmoins, étant donné que l'essentiel des mesures de soutien visaient à faciliter l'intégration des immigrants ayant un niveau de formation élevé (European Commission, 2016), il est probable que ces derniers aient davantage tiré profit de la reprise que les immigrés faiblement qualifiés. Les jeunes immigrés étaient toujours plus susceptibles de faire partie des NEET que les jeunes nés aux Pays-Bas en 2016. En outre, la part du chômage de longue durée dans la population totale des chômeurs a augmenté depuis 2013, contrairement à ce que l'on observe en moyenne dans les pays de l'OCDE.

26. Les Pays-Bas sont à la pointe de l'action menée dans les pays de l'OCDE pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité (graphique 15). Un peu plus de 80 % des déchets sont recyclés aux Pays-Bas, ce qui les place au troisième rang des pays de l'UE à l'aune de cet indicateur. Dans le cadre de leur processus de suivi de la mise en œuvre des ODD, les Pays-Bas visent à limiter les effets internationaux de leurs politiques environnementales, résultant par exemple du transfert d'activités de production très polluantes dans un pays voisin (qui amélioreraient les résultats des Pays-Bas en termes de réduction des émissions, mais auraient un effet globalement neutre sur les émissions au niveau de l'UE ou à l'échelle mondiale). Cette focalisation sur les problèmes internationaux dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD est louable et constitue un bon exemple pour les autres pays.

Graphique 15. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis pour rendre la société plus inclusive

Proportion de sous-indicateurs relatifs à l'ODD considéré pour lesquels les progrès sont lents, en pourcentage¹



1. On parle de progrès lents lorsque la distance qui sépare le pays considéré de la cible (à atteindre à l'horizon 2030) mesurée en unités normalisées est inférieure à 1. Le sigle ODD désigne les objectifs de développement durable. Pour consulter des métadonnées détaillées, voir www.oecd.org/std/OECD-Measuring-Distance-to-SDG-Targets.pdf et www.oecd.org/std/OECD-Measuring-Distance-to-SDGs-Targets-Metada.pdf.

Source : OCDE (2017), « Measuring Distance to the SDG Targets - An assessment of where OECD countries stand », juin.

27. Les Pays-Bas se sont saisis avec volontarisme de certains problèmes en matière de politique climatique et de croissance durable, et dans l'accord de coalition ont été définis des objectifs ambitieux en vue de mettre en œuvre l'accord de Paris destiné à maintenir la hausse mondiale des températures nettement en deçà de 2 degrés. Il fixe notamment à 49 % la réduction visée des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990, sachant que cet objectif ambitieux serait réalisé grâce à diverses mesures, consistant notamment à fixer un prix minimum du CO₂ dans le secteur de l'électricité (y compris pour la production à partir de charbon), à fermer les centrales à charbon d'ici à 2030, et à instaurer une redevance kilométrique pour le transport de marchandises. Le gouvernement promeut les énergies renouvelables et une utilisation plus efficace de l'énergie (tableau 6). Les progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs relatifs aux énergies renouvelables restent cependant lents, puisque les Pays-Bas figurent toujours parmi les pays d'Europe où la part renouvelable de la production d'énergie est la plus faible (CBS, 2018b ; UN, 2017). Néanmoins, d'autres mesures devraient être intégrées dans l'accord sur le climat de 2018 (tableau 5). Les Pays-Bas affichent un des niveaux de recettes fiscales liées à l'environnement (mesurées en proportion du PIB) les plus élevés de la zone OCDE, même si certains des prélèvements considérés n'ont pas les effets d'incitation voulus pour remédier aux problèmes environnementaux. Ainsi, il faudrait réduire l'écart de taux d'imposition entre l'essence et le gazole (le premier carburant étant plus lourdement taxé que le second) en relevant le taux appliqué au gazole (OECD, 2018e). En outre, la plupart des dispositions fiscales et autres mesures destinées à atténuer les problèmes climatiques et environnementaux représentent une plus lourde charge pour les petits consommateurs, en particulier les ménages (OECD, 2016a ; OECD, 2015b). Le gouvernement devrait faire assumer aux grandes entreprises une partie plus importante de ce fardeau, en relevant les

taux appliqués aux sources d'énergie très polluantes utilisées aux fins de production et en supprimant l'exonération fiscale relative à l'utilisation de charbon pour la production d'énergie.

28. Les Pays-Bas sont en bonne voie pour atteindre les ODD relatifs à la protection de l'environnement. Néanmoins, la pollution atmosphérique dans certaines grandes villes reste une source de préoccupation, et le pays ne respecte pas les normes de la Commission européenne. En outre, l'agriculture intensive constitue de longue date un sérieux obstacle à l'amélioration de la qualité des écosystèmes et de l'eau. Environ un tiers du territoire néerlandais est utilisé à des fins agricoles, et la quantité d'engrais azotés et de pesticides utilisée par kilomètre carré de terres agricoles est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2015b).

Tableau 6. Mise en œuvre des recommandations de l'OCDE concernant la croissance verte

Recommandations antérieures de l'OCDE	Mesures prises
Renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en améliorant le rapport coût-efficacité des instruments existants et en élargissant éventuellement leur portée.	Après un accord sur l'énergie en vigueur depuis la fin de 2015, de nouveaux accords ont été conclus pour améliorer l'efficacité énergétique dans le cadre des activités industrielles et pour promouvoir les énergies renouvelables. Le gouvernement prévoit d'entamer des négociations concernant un accord sur le climat et l'énergie, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de près de moitié d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Par ailleurs ont été annoncées dans l'accord de coalition la construction de nouveaux parcs éoliens en mer et des mesures destinées à réduire la dépendance des ménages et des entreprises à l'égard du gaz naturel.

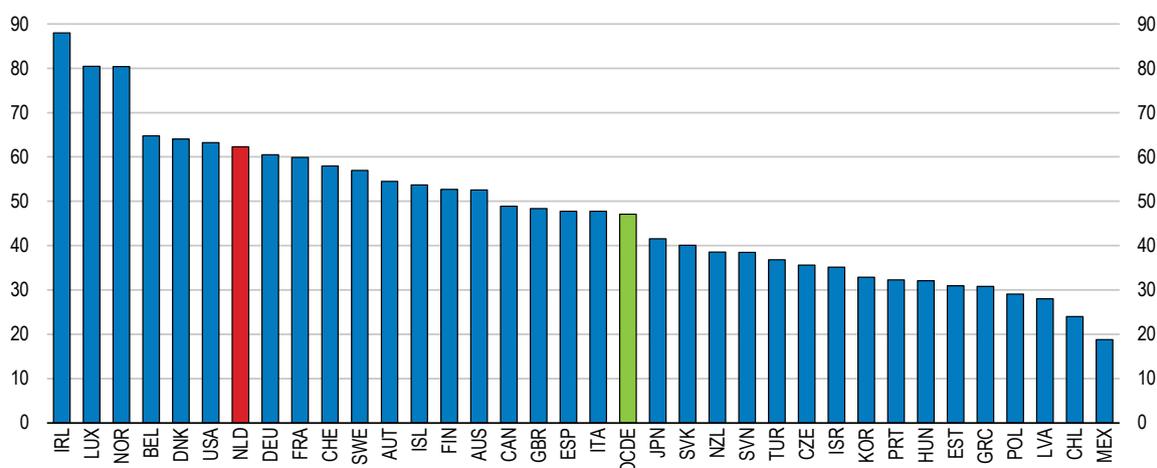
Relancer la croissance de la productivité du travail et distribuer plus largement les bénéfices qui en découlent

29. Le niveau de productivité de l'économie néerlandaise, mesuré par la production horaire, est élevé, sensiblement supérieur à la moyenne de l'OCDE et légèrement inférieur à celui des États-Unis (graphique 16). La productivité du travail se redresse toutefois lentement depuis la crise économique mondiale, et un écart important persiste par rapport au taux de croissance tendanciel de 2 % par an qu'elle enregistrait auparavant (graphique 17, partie A). Elle affiche depuis 2008 un taux de croissance moyen de 0.5 % par an seulement. Cette sous-performance tient à la hausse irrégulière de la productivité totale des facteurs et à l'augmentation modérée du capital par heure de travail (graphique 17, partie B).

30. Les autorités ont pris quelques mesures pour renforcer l'investissement du secteur privé et les compétences, les deux thèmes spéciaux de l'Étude économique précédente, mais d'autres dispositions, envisagées par le nouveau gouvernement et conformes aux recommandations antérieures de l'OCDE, n'ont pas encore été mises en application (tableaux 6 et 7). Les partenaires sociaux et le gouvernement doivent également s'efforcer d'améliorer l'efficacité du modèle dit « Polder », le processus de décision néerlandais fondé sur le consensus, pour assurer une plus forte réactivité des salaires aux évolutions de la productivité.

Graphique 16. La productivité du travail est comparativement élevée

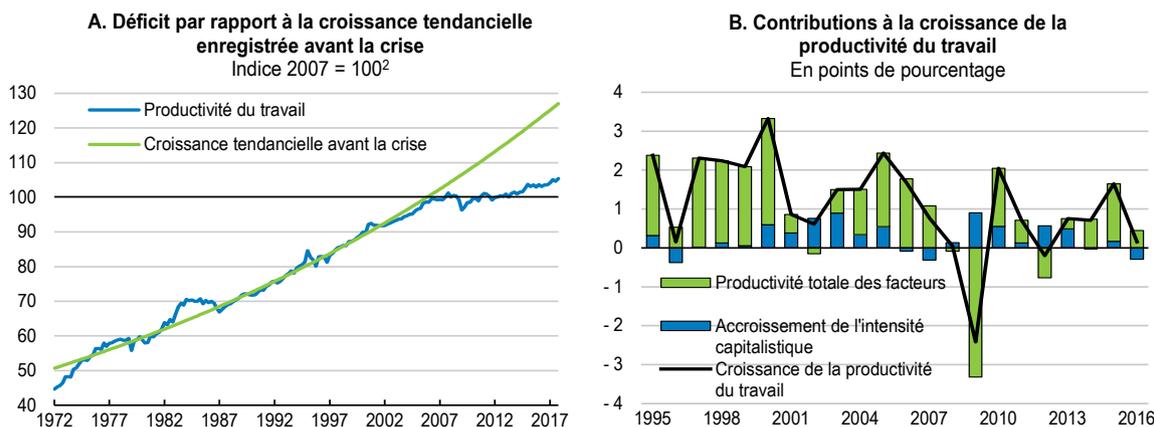
PIB par nombre total d'heures de travail, en USD, prix constants, PPA de 2010, 2017¹



1. 2016 pour l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, les États-Unis, l'Islande, Israël, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Suisse, la Turquie, et l'agrégat OCDE. PPA : parités de pouvoir d'achat.

Source : OCDE (2018), « PIB par tête et niveaux de productivité », *Statistiques sur la productivité de l'OCDE* (base de données), avril.

Graphique 17. La croissance de la productivité du travail s'est redressée mais demeure faible¹



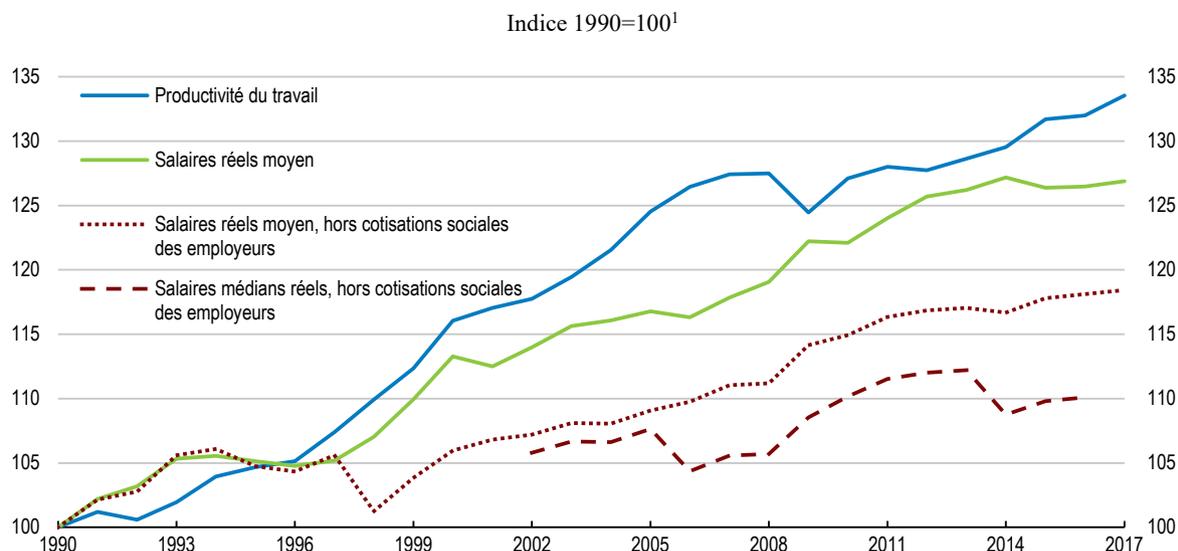
1. On entend par productivité du travail le PIB réel divisé par le nombre total d'heures travaillées.
2. La croissance tendancielle de la productivité du travail avant la crise est calculée entre le premier trimestre 1972 et le quatrième trimestre 2007, et projetée à compter de 2008
3. Pour calculer les contributions à la croissance de la productivité du travail, on affecte un coefficient de pondération de 0.67 au nombre total d'heures travaillées, et de 0.33 au capital productif ; la productivité totale des facteurs est calculée de manière résiduelle. Le capital productif exclut l'investissement en logements

Source : OCDE (2018), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données), avril.

31. Les salaires réels, hors cotisations sociales des employeurs, ont augmenté plus lentement que la productivité au cours des trente dernières années (graphique 18). Si l'on tient compte de l'inégalité salariale, mesurée par l'écart entre le salaire moyen et le salaire médian, le décalage entre la croissance des salaires et celle de la productivité est encore

plus prononcé, un phénomène également observé dans d'autres pays de l'OCDE (Schwellnus et al., 2017). Diverses raisons ont été avancées pour l'expliquer. On l'a notamment imputé à l'atonie des salaires, et fait valoir que l'écart allait sans doute se résorber à mesure que la reprise s'affirmerait. Néanmoins, des facteurs structurels pourraient aussi en être la cause - par exemple l'évolution de la composition sectorielle vers des activités à forte intensité capitaliste, comme l'informatique et les télécommunications, où de nombreuses professions peuvent être automatisées ; les mutations technologiques génératrices de capital ; et la mondialisation. Par ailleurs, le développement de l'emploi à temps partiel et des formes atypiques d'emploi, à l'heure où les institutions du marché du travail existantes (négociation collective, syndicalisme, etc.) perdent en influence et en attractivité, pourrait aussi agir sur la dynamique salariale. Les formes atypiques d'emploi, travail indépendant et contrats temporaires compris, ont connu une expansion rapide ces dernières années et représentent aujourd'hui un pourcentage substantiel de l'emploi (chapitre 1, note de synthèse de l'OCDE (2018f), [ECO/EDR\(2018\)15/ANN2](#)). Les travailleurs indépendants peuvent, globalement, avoir une productivité plus faible, et ne participent pas activement aux négociations salariales collectives qui sont au cœur du modèle Polder. Ils ne sont pas non plus assujettis au salaire minimum réglementaire. Ces éléments pourraient accentuer la pression à la baisse sur les coûts de main d'œuvre.

Graphique 18. La relation à long terme entre salaires et productivité est faible



1. On entend par productivité du travail le PIB réel divisé par le nombre total d'heures de travail. Les salaires des employés sont divisés par le nombre total d'heures travaillées et corrigés par le déflateur du PIB.

Source : d'après Office statistique des Pays-Bas (CBS) ; et OCDE (2018), *Base de données de l'OCDE sur les revenus*, avril.

32. Une harmonisation des conditions auxquelles travailleurs réguliers et travailleurs indépendants sont assujettis s'impose, fondée sur une diminution des incitations fiscales et l'institution d'une participation obligatoire aux régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants (tableau 4) par exemple. Si la souplesse qu'offre le travail indépendant va de pair avec d'importants avantages, les écarts d'imposition par rapport aux salariés sont également substantiels, ce qui amène un nombre grandissant de travailleurs à opter pour un statut d'indépendant. En même temps, seuls 2 % à 3 % (par an) des travailleurs indépendants développent généralement leur activité et engagent du personnel (ter Weel

et al, 2017). L'absence de couverture sociale expose les indépendants à des pertes financières liées au risque d'invalidité. Bon nombre des réformes structurelles recommandées dans le chapitre thématique, en diminuant les incitations aux formes atypiques d'emploi, amélioreront le caractère inclusif du marché du travail. La réduction de la dualité de ce marché, en particulier, devrait stimuler la croissance à moyen et long termes (encadré 5).

33. On peut aussi envisager de réduire le coin fiscal marginal des salariés à faible revenu, qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Cela permettra de diminuer le taux de chômage des travailleurs peu qualifiés, mais aussi de résorber l'écart d'imposition entre les catégories de travailleurs et le décalage entre la productivité et les salaires réels hors cotisations sociales. À de faibles niveaux de revenu, le coin fiscal est principalement lié aux cotisations sociales des salariés, qui s'expliquent par la générosité des prestations sociales. La réduction des prestations et des périodes d'admissibilité à l'assurance-maladie permettrait d'abaisser les taux de cotisation.

Tableau 7. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives aux PME et aux travailleurs indépendants

Recommandations antérieures de l'OCDE	Actions engagées
Envisager de remplacer le barème à deux taux de l'impôt sur les sociétés (IS) par un taux unique, tout en évitant d'alourdir la charge fiscale des PME et en harmonisant les règles du jeu entre grandes et petites entreprises moyennant un élargissement de l'assiette de l'IS.	L'accord de coalition prévoit un élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises seulement.
Réduire l'écart entre les cotisations sociales et la couverture des travailleurs indépendants et des salariés, et envisager de mutualiser les coûts de l'invalidité par le biais d'un fonds spécifique créé pour les PME.	Le gouvernement prévoit d'examiner les moyens d'augmenter la couverture de l'assurance-invalidité des travailleurs indépendants et de négocier avec les assureurs afin d'offrir une meilleure couverture.

Tableau 8. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives à l'investissement des entreprises

Recommandations antérieures de l'OCDE	Actions engagées
Intensifier les efforts visant à améliorer le processus d'innovation moyennant une augmentation de l'aide publique directe à la R-D.	L'accord de coalition a annoncé une augmentation à hauteur de 400 millions EUR des dépenses publiques allouées à la R-D (0.05 % du PIB) jusqu'à 2020. Le gouvernement prévoit en outre d'allouer une enveloppe supplémentaire de 100 millions EUR (0.01 % du PIB) à l'infrastructure de recherche en 2018 et 2019. D'autres financements pourraient être affectés à la R-D et à l'innovation au cours des quatre prochaines années dans le cadre des nouvelles dépenses prévues au titre de la cybersécurité et de la lutte contre le changement climatique.
Accroître la concurrence pour les prêts aux PME en envisageant la création d'une centrale de risques pour les entreprises, fondée dans la mesure du possible sur des données type.	La création d'une centrale de risques pour les entreprises n'est pas envisagée. Les autorités ont lancé un nouveau programme qui vise à améliorer l'accès des PME aux financements moyennant une intensification de la concurrence, une meilleure diffusion des informations relatives à la solvabilité des PME, une plus grande accessibilité aux données concernant les transactions, et une aide aux projets privés dans le domaine des techniques financières (plateformes et notations de crédit privées).

Encadré 5. Quantification des réformes structurelles

Présentation générale du cadre

Cet encadré évalue l'effet des réformes structurelles aux Pays-Bas en s'appuyant sur le cadre de quantification le plus récent de l'OCDE présenté dans Égert et Gal (2017). Ce cadre, à l'instar de ceux précédemment utilisés au sein du Département des Affaires économiques de l'OCDE (Barnes et al., 2013 ; Bouis and Duval, 2011 ; Johansson et al., 2013), est fondé sur la méthode de la fonction de production. L'influence des politiques sur le PIB est mesurée par leur effet sur trois composantes de l'offre : i) la productivité multifactorielle ; ii) l'accroissement de l'intensité capitalistique ; iii) l'emploi. Pour calculer l'effet global sur le PIB par habitant, on additionne les retombées des politiques sur ces différentes composantes. Le cadre comprend un grand nombre de variables, qui couvrent les réglementations et politiques relatives aux marchés des produits et du travail, et des indicateurs de l'innovation, ainsi que les politiques fiscales. Les effets sont calculés par plusieurs régressions de forme réduite effectuées à partir d'un panel de données temporelles transversales sur un échantillon de pays de l'OCDE. Les effets estimés peuvent varier d'un pays à l'autre étant donné les différences concernant les parts des facteurs, les taux d'emploi, la composition démographique des pays et la composition de leur main d'œuvre.

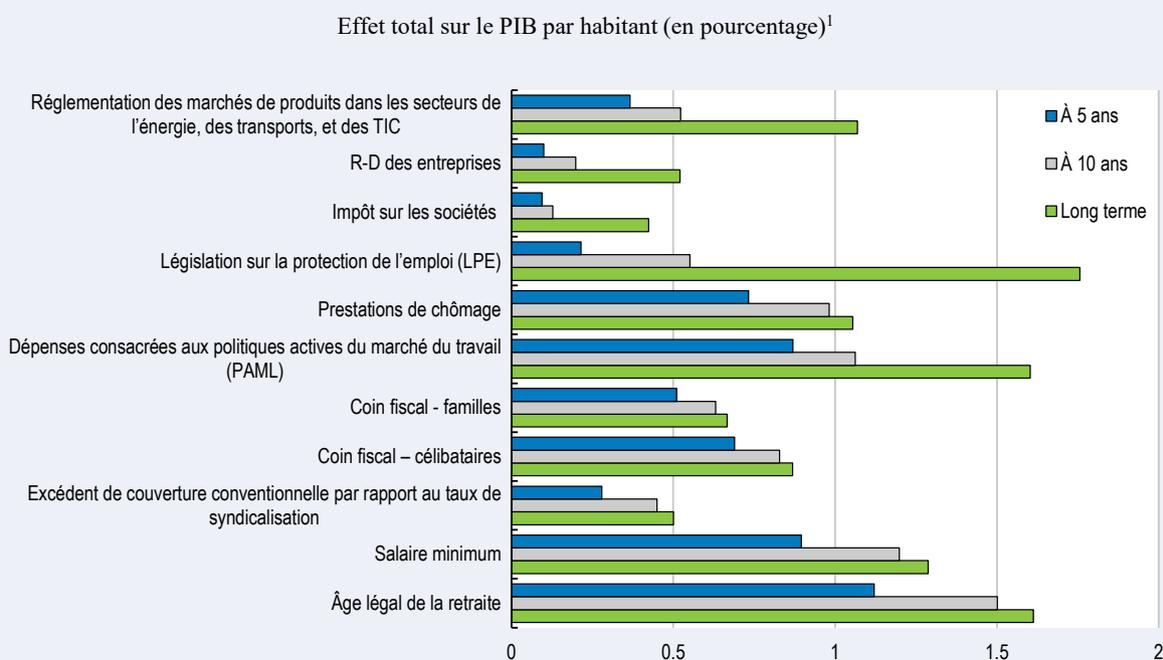
Effets des réformes sur le niveau de revenu par habitant aux Pays-Bas

Le cadre de quantification peut être utilisé pour évaluer l'incidence de réformes particulières (passées ou prévues) ou pour chiffrer l'effet d'une réforme hypothétique. On suppose ici un assouplissement de 10 % d'un choix de mesures.

Les réformes de certaines politiques du marché du travail, notamment des prestations de chômage, des dépenses consacrées aux PAMT, du salaire minimum et de l'âge légal de la retraite, ont une incidence notable sur le revenu par habitant au cours des cinq années suivant leur mise en œuvre, leur effet étant marginalement supérieur sur des horizons à dix ans et à plus long terme (graphique 19). Les réformes qui assouplissent la réglementation du marché des produits et celle du marché du travail (RMP et LPE) affichent des effets modérés à moyen terme, mais leur incidence augmente considérablement à plus longue échéance. La réduction de 10 % de la restrictivité de la législation sur la protection de l'emploi est le deuxième facteur qui influe le plus sur le revenu par habitant à long terme. Enfin, l'accroissement des dépenses consacrées à la R-D et la baisse de l'impôt sur le revenu des entreprises vont de pair avec une hausse modérée du revenu par habitant.

Cette approche a valeur illustrative, et les résultats doivent être interprétés avec prudence. Outre les réserves habituelles concernant les analyses empiriques, elle suppose un effet linéaire des réformes structurelles et ne tient pas compte de l'interaction entre ces dernières et la conjoncture macroéconomique, qui peut jouer à court et moyen termes. Les intervalles de confiance autour des estimations ponctuelles sont larges.

Graphique 19. Incidence des politiques sur le revenu par habitant 5 et 10 ans après la réforme et à long terme



1. Calculs fondés sur un taux de réforme de 10 %

Source : calculs fondés sur Égert, B. et P. Gál (2017), "The quantification of structural reforms in OECD countries : A new framework", *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1354, Éditions OCDE, Paris.

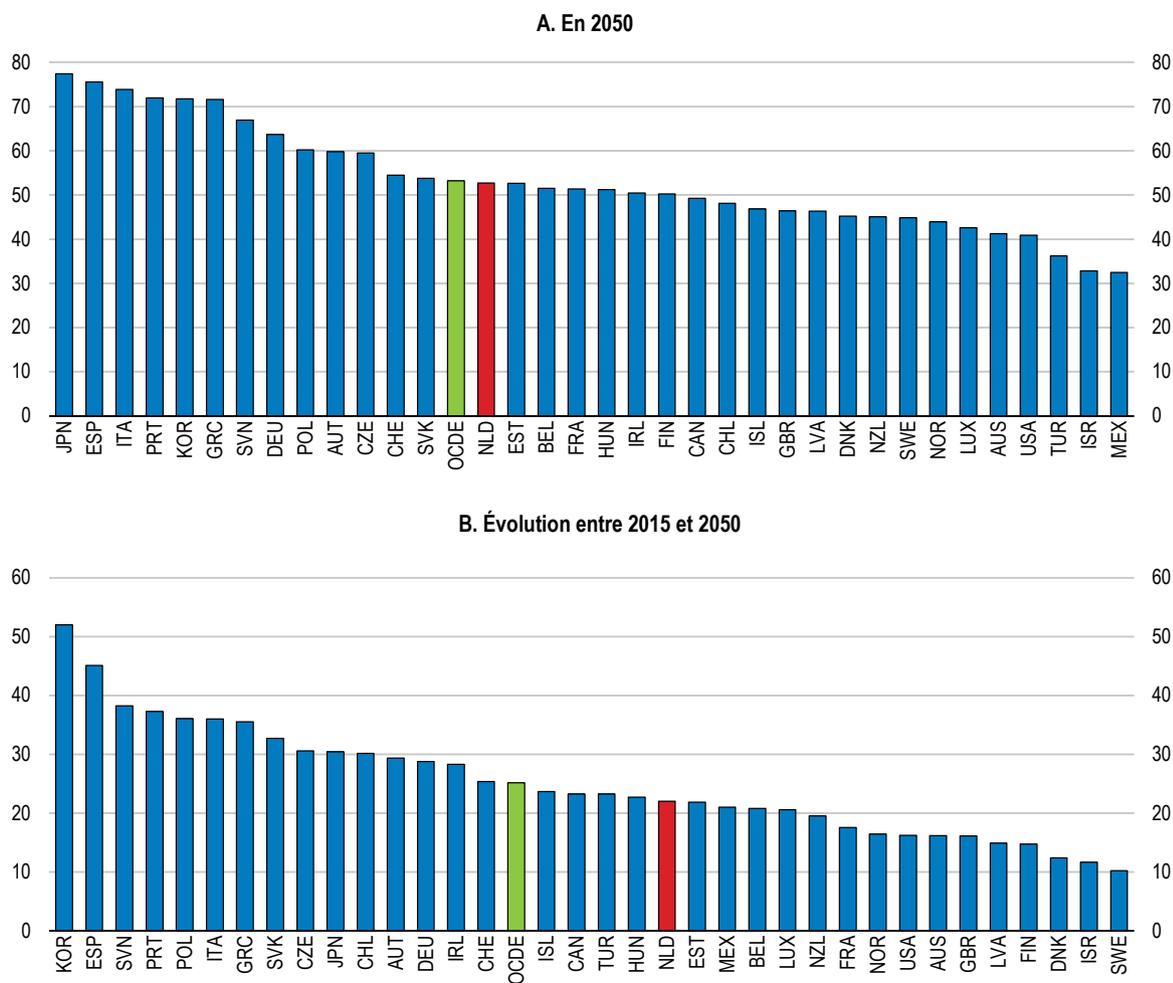
Objectif structurel : remédier au problème du vieillissement démographique :

34. Aux Pays-Bas, comme dans tous les autres pays de l'OCDE, les évolutions démographiques marquent une mutation fondamentale qui concerne tous les secteurs de la société. Le vieillissement démographique pose des problèmes sociétaux et économiques de premier plan, et continuera d'en poser à l'avenir. Les marchés du travail devront s'adapter à une population vieillissante, le régime de retraite devra assurer des pensions suffisantes à un nombre grandissant de retraités et le système de santé sera confronté à une hausse des coûts.

35. Le vieillissement démographique tient au faible taux de fécondité et à l'accroissement de la longévité. Le taux de dépendance économique des personnes âgées, comme il est convenu de l'appeler – le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes d'âge actif (25-64 ans) – était proche de 30 % en 2015 et, selon les projections, devrait atteindre près de 55 % à l'horizon 2050 (graphique 20). Les perspectives de vieillissement des Pays-Bas correspondent aux évolutions observées ailleurs, avec un taux de fécondité stable, d'environ 1.7 enfant par femme, et une espérance de vie semblable à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 20. Le vieillissement démographique sera sensible

Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes d'âge actif (20-64ans), 2015-2050



Source : OCDE (2017), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris.

Augmenter le taux d'emploi des seniors

36. Ces dernières années, les autorités néerlandaises ont déployé des efforts appréciables pour encourager l'emploi des seniors. Elles ont relevé l'âge légal de la retraite donnant droit à la pension de base et l'ont associé à l'espérance de vie ; elles ont pris des dispositions en vue de réduire le recours abusif aux prestations d'invalidité comme mode de sortie du marché du travail, et mis en œuvre des mesures pour lutter contre la discrimination à l'encontre des demandeurs d'emploi âgés. Elles ont aussi assoupli les conditions d'emploi des seniors. Les employeurs ont par exemple de nombreuses possibilités de proposer des contrats temporaires à des travailleurs ayant dépassé l'âge de la retraite, et les périodes de préavis qu'ils doivent respecter en cas de licenciement sont plus courtes.

37. En conséquence de ces mesures, les taux d'emploi des seniors ont considérablement augmenté depuis 2000 (OCDE, 2017c). Alors que ceux de la tranche des 55-64 ans étaient inférieurs à la moyenne de l'OCDE il y a quinze ans, ils sont aujourd'hui supérieurs à cette dernière (graphique 21). Ils demeurent toutefois inférieurs à ceux des pays de l'OCDE qui affichent les plus élevés pour les personnes âgées de 55 à 64 ans, comme l'Islande, le Japon et la Suède. Par ailleurs, le taux d'emploi de la tranche de 65-69 ans est en deçà de la moyenne de l'OCDE, pour les hommes comme pour les femmes.

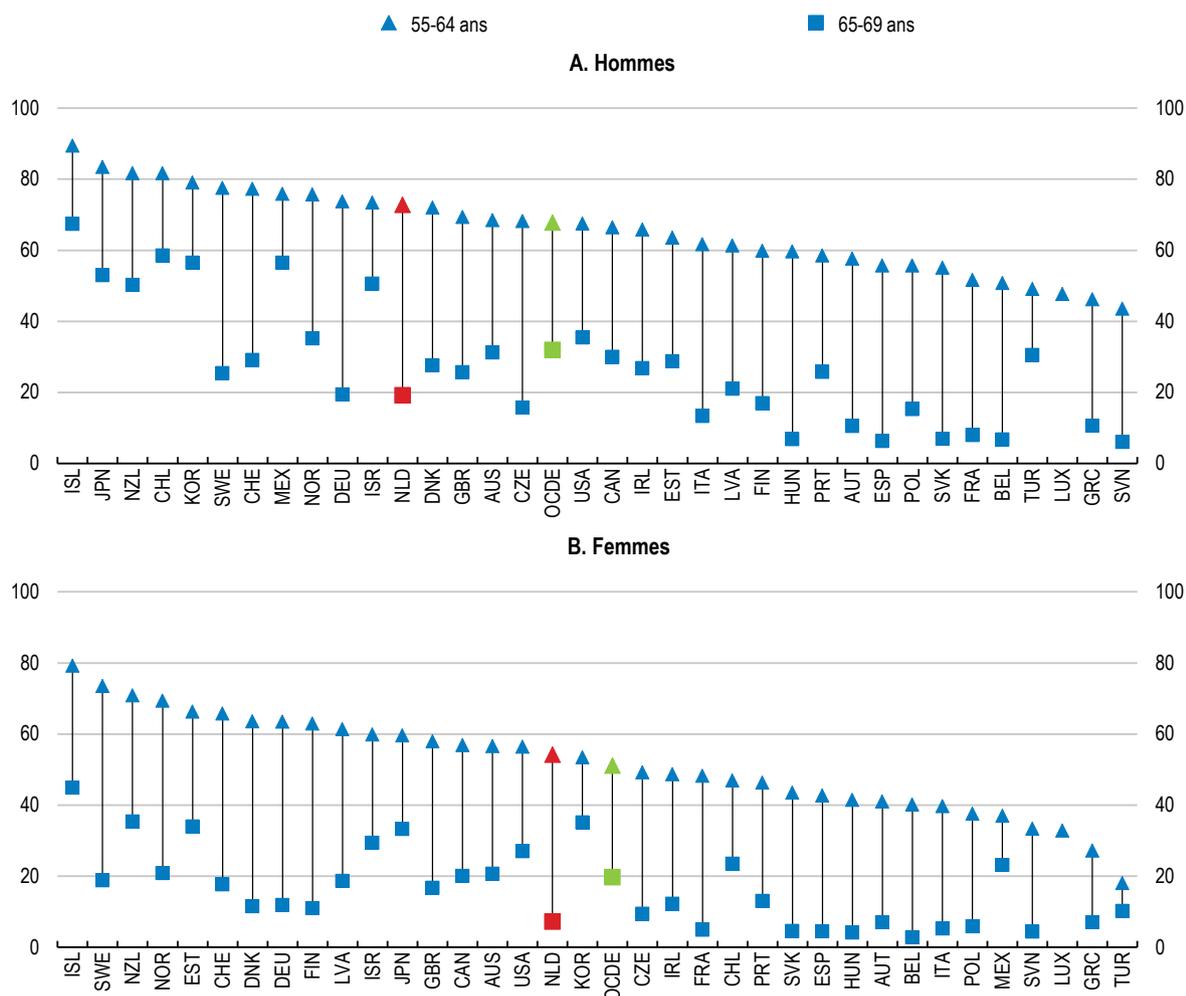
38. La population âgée de 20 à 54 ans devrait diminuer d'environ 10 % entre 2017 et 2050, alors que celle des personnes âgées de 55 à 74 ans devrait rester globalement stable. Si l'on suppose, à titre illustratif, que les taux d'emplois particuliers à chaque tranche d'âge se maintiennent au niveau actuel, le pourcentage des salariés dans la population totale passera de 50 % aujourd'hui à 45 % en 2050, ce qui aura des effets négatifs sur les perspectives de croissance du pays (graphique 22). En revanche, si les taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans devaient progressivement converger vers ceux des pays de l'OCDE qui affichent les niveaux les plus élevés, le pourcentage de salariés dans la population néerlandaise resterait proche de 50 %, même si les taux d'emploi des tranches plus jeunes n'augmentent pas.

39. La retraite obligatoire continue de faire obstacle à l'allongement de la vie active. Conformément aux dispositions en vigueur, les contrats de travail prennent automatiquement fin dès que les salariés atteignent l'âge légal de la retraite. Les employeurs peuvent ultérieurement les réembaucher, ou pas, dans le cadre de nouveaux contrats. S'il n'existe pas, à l'échelon national, d'âge obligatoire universel de départ à la retraite dans les secteurs public et privé, les conventions collectives et individuelles comportent encore des dispositions à cet effet. Les clauses de rupture de contrat pour retraite, à savoir la résiliation automatique du contrat lorsque le salarié atteint l'âge légal du départ à la retraite, sont courantes (OCDE, 2018d).

40. Pour favoriser l'emploi des seniors, le départ obligatoire à la retraite doit être découragé dans toute la mesure du possible. Celui-ci peut diminuer le bien-être en obligeant les personnes qui souhaitent travailler plus longtemps à prendre une retraite prématurée. La combinaison de la retraite obligatoire et du niveau élevé de protection de l'emploi dans le cadre des contrats permanents ne laisse aux employeurs néerlandais qu'une faible marge de manœuvre pour licencier les salariés vieillissants peu performants et conserver les meilleurs (OCDE, 2017d).

Graphique 21. Les taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE, mais faibles pour la tranche des 65-69 ans

En pourcentage de la population, par tranche d'âge, 2016.



Source : OCDE (2018), *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail* (base de données), mars.

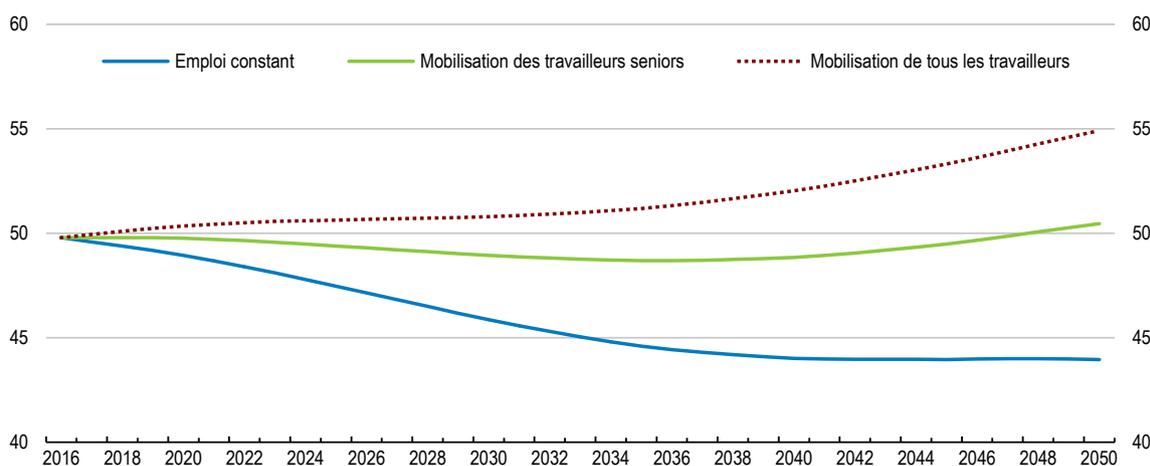
41. Certains métiers sont plus difficiles à exercer avec l'âge, ce qui oblige les travailleurs qui les pratiquent à changer d'emploi pour rester dans la vie active. Il faut développer la formation continue, et non faciliter la retraite anticipée. L'abolition du régime de préretraite (VUT - *Vervroegde uittreiding*), qui autorisait les salariés à quitter la vie active avant l'âge officiel de la retraite, est un pas dans la bonne direction. La formation continue est toutefois indispensable, au vu de l'augmentation de l'espérance de vie notamment, pour améliorer l'employabilité et faire en sorte que les seniors restent plus longtemps compétitifs sur le marché du travail. Les possibilités de formation tout au long de la vie professionnelle peuvent aussi accroître la mobilité au sein des secteurs et entre eux, et faciliter ainsi la reconversion des personnes plus âgées dans des emplois moins difficiles et moins exigeants physiquement ; cette démarche rend inutile les dispositions

relatives à la retraite obligatoire. Soucieuses d'exploiter le potentiel des travailleurs seniors et de parer au risque de perdre des compétences utiles, les autorités néerlandaises, le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi en particulier, se sont employées à inscrire la question de « l'employabilité durable » à l'ordre du jour politique (OCDE, 2018c). Comme la population néerlandaise continue de vieillir, il faut absolument développer les possibilités de formation tout au long de la vie active pour favoriser l'allongement des carrières.

42. Les dispositifs de rémunération en fonction de l'ancienneté sont couramment utilisés aux Pays-Bas (OCDE, 2017e). Ils contribuent au salaire relatif élevé des travailleurs de plus de 50 ans, et pourraient éventuellement faire obstacle à l'allongement des carrières. On peut certes y voir une contrepartie à la faiblesse des salaires en début de carrière, mais il faudrait s'attaquer au problème des rémunérations trop basses des jeunes salariés plutôt que d'accorder des augmentations automatiques en fonction de l'âge, car ce système risque de réduire sensiblement la demande de main d'œuvre senior. La théorie dite du « salaire d'efficacité » (Akerlof et Yellen, 1986, par exemple) laisse effectivement entendre que les employeurs pourraient rémunérer les travailleurs âgés à un niveau supérieur à leur productivité mais, à un moment donné, l'écart risque de devenir si important que l'employeur sera peu disposé à maintenir ces salariés en poste. Un mécanisme de fixation des rémunérations plus souple pourrait donc s'avérer nécessaire en fin de carrière pour que les salariés et les entreprises acceptent de modifier la grille des salaires de manière à ce que l'emploi des seniors continue de présenter un intérêt. Par ailleurs, les conventions collectives prévoient rarement la réduction de certaines tâches et du nombre d'heures ouvrées, alors que cette solution pourrait être proposée aux travailleurs âgés pour accroître leur employabilité (OCDE, 2018c ; van Dalen et Henkens, 2016).

Graphique 22. Projections des taux d'emploi selon différents scénarios

En pourcentage de la population, 2016-2050¹



1. Le scénario « emploi constant » suppose que les taux d'emploi restent au niveau enregistré en 2016. Le scénario « Mobilisation des travailleurs âgés » suppose que les taux d'emploi des personnes âgées de moins de 55 ans convergent progressivement vers les taux les plus élevés de l'OCDE pour les personnes de plus de 55 ans. Le scénario « Mobilisation de tous les salariés » suppose que les taux d'emploi de toutes les tranches d'âge convergent progressivement vers les taux les plus élevés de l'OCDE. Les calculs se fondent sur les taux d'emploi par sexe et par tranche d'âges de cinq ans.

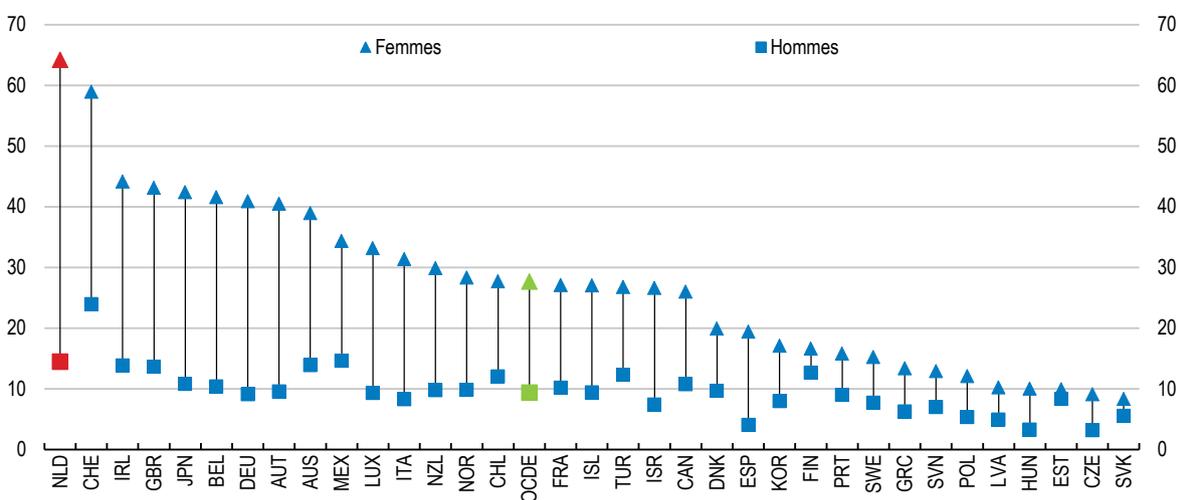
Source : d'après les « Perspectives de la population mondiale des Nations Unies : la révision de 2017 » et les Statistiques de la population active de l'OCDE.

43. Le gouvernement néerlandais a mis en œuvre des mesures visant à diminuer les contre-incitations financières à travailler plus longtemps, mais leur suivi sera déterminant. À titre d'exemple, pour que les chômeurs, jeunes et âgés, intensifient leur recherche d'emploi, la durée maximale de versement des allocations de chômage, qui était de 38 mois auparavant – période considérablement supérieure à la moyenne de l'OCDE – a été ramenée à 24 mois. Or, un dispositif destiné aux chômeurs âgés (IW), qui a été instauré en 2006 et restera en vigueur jusqu'en 2020 au moins, accorde des prestations spéciales aux demandeurs d'emploi seniors lorsqu'ils n'ont plus droit aux allocations de chômage. Bien qu'il compte peu de bénéficiaires, ce mécanisme risque de compromettre les incitations à la recherche d'emploi des chômeurs âgés.

44. Le travail à temps partiel est répandu aux Pays-Bas, mais peu d'hommes y ont recours par rapport aux femmes, et cet écart persiste chez les seniors. Par ailleurs, le travail à temps partiel est essentiellement volontaire, et concerne un pourcentage plus élevé de seniors que de jeunes. Les taux élevés de temps partiel chez les travailleurs seniors correspondent à un départ graduel à la retraite ; en 2016, près de 65 % des femmes âgées de 55 à 64 ans travaillaient à temps partiel, un taux qui est supérieur à celui de tous les pays de l'OCDE (graphique 23). C'était en revanche le cas d'à peine plus de 20 % des hommes de la même tranche d'âge. Il convient d'évaluer si l'écart entre hommes et femmes tient à des disparités face à l'emploi à un âge avancé ou aux normes sociales en vigueur, et dans quelle mesure l'action publique peut y remédier, comme analysé dans le chapitre thématique de la présente étude.

Graphique 23. Travail à temps partiel des seniors : de fortes disparités entre les sexes

Pourcentage des travailleurs à temps partiel âgés de 55 à 64 ans, par sexe, en pourcentage, 2016



Source : OCDE (2018), *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail* (base de données), mars.

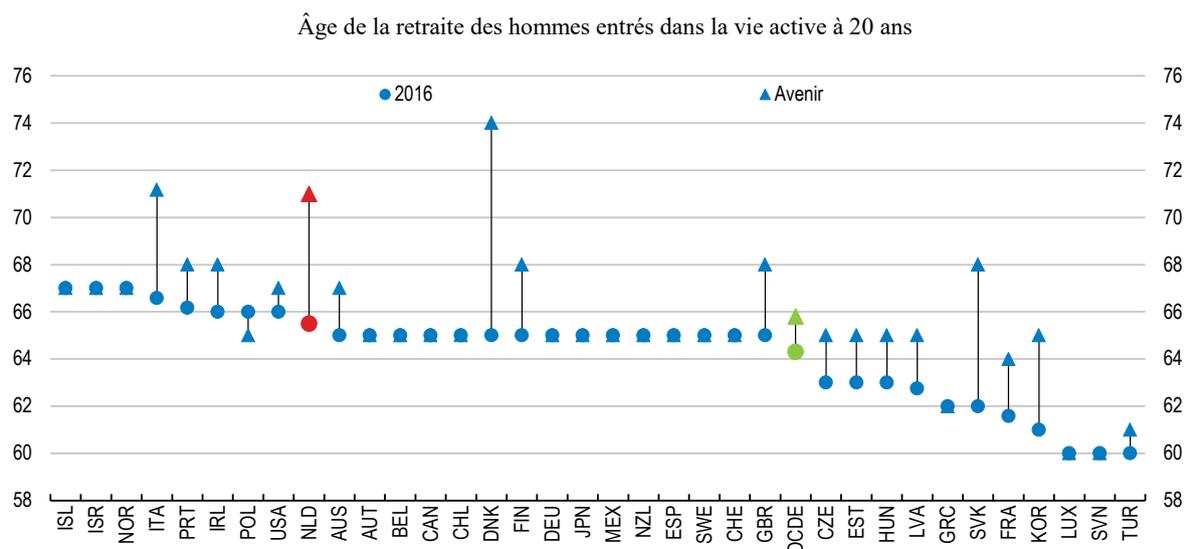
Conférer un caractère plus solidaire au régime de retraite

45. Le régime de pension de base forfaitaire néerlandais a permis de parer à la pauvreté chez les personnes âgées – les taux de pauvreté relative des Pays-Bas comptent parmi les plus bas de l'OCDE. Par ailleurs, le régime de retraite professionnelle à prestations définies a accumulé des avoirs substantiels qui lui permettront de financer les retraites généreuses

promises. L'avenir des retraites est cependant sujet à débat aux Pays-Bas. L'allongement de l'espérance de vie et, partant, des retraites, met à l'épreuve la viabilité financière du régime de base et des régimes professionnels. Les engagements de retraites augmentent avec la hausse de l'espérance de vie, et le vieillissement peut avoir un effet négatif sur la croissance potentielle, et empêcher les organismes de retraite d'assurer les pensions promises. La crise financière et la faiblesse des taux d'intérêt pratiqués dans les années qui l'ont suivie ont suscité des appels à une réforme des régimes de retraite professionnels.

46. Les Pays-Bas comptent parmi les rares pays de l'OCDE qui associent l'âge officiel de la retraite à l'espérance de vie (avec le Danemark, la Finlande, l'Italie, le Portugal et la République slovaque), ce qui se traduira par un âge élevé de départ à la retraite. Pour assurer la viabilité financière du régime, le gouvernement a relevé l'âge donnant droit à la pension de base (AOW), qui sert de référence au régime général. La pension de base était versée à partir de 65 ans et demi en 2016 ; elle le sera à partir de 66 ans en 2018, et de 67 ans en 2021. Par la suite, l'âge de la retraite sera fonction des gains d'espérance de vie. Par conséquent, au vu des projections d'espérance de vie actuelles, l'âge légal de la retraite atteindra 71 ans pour les hommes en 2067, âge identique à celui qui sera pratiqué en Italie et inférieur de trois ans à celui du Danemark, et supérieur à l'âge moyen normal de la retraite dans l'OCDE (65.8 ans) (graphique 24). La qualité des normes de santé et des modes de vie revêtira de ce fait une importance critique (voir plus loin).

Graphique 24. L'âge normal de la retraite sera à l'avenir l'un des plus élevés de l'OCDE



Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris.

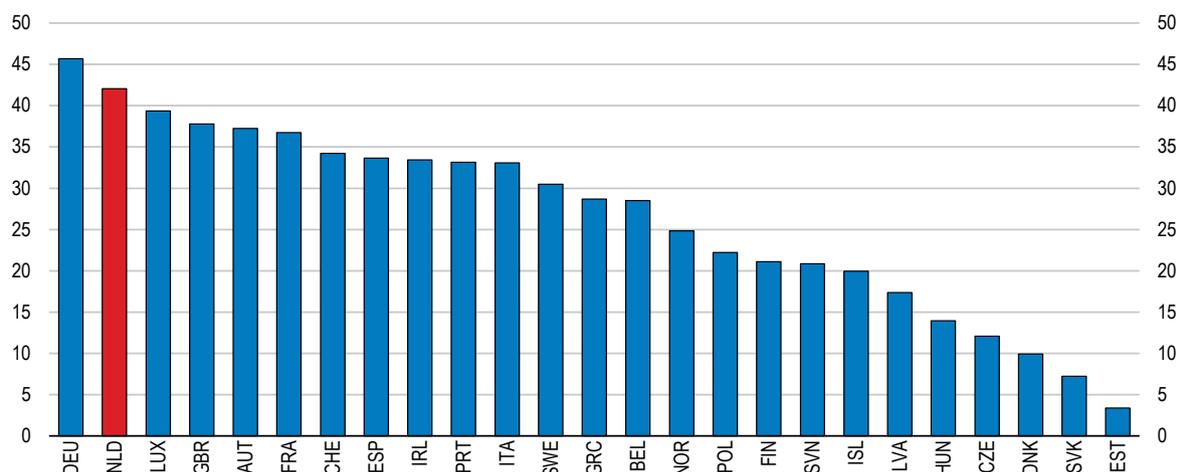
47. Les Pays-Bas s'inscrivent au deuxième rang des pays de l'Union européenne, après l'Allemagne, en termes d'écart de pension entre hommes et femmes (graphique 25). Les taux de remplacement futurs théoriques pour une carrière complète sont importants (près de 100 %) par rapport à la moyenne de l'OCDE (53 %), ce qui s'explique par l'âge élevé de la retraite. Or, tout le monde n'a pas une carrière complète (en termes de cotisations), ni même une carrière comportant relativement peu de périodes d'interruption. Ainsi, la forte prévalence du travail à temps partiel chez les femmes aux Pays-Bas contribue à l'écart de revenu entre hommes et femmes et, par la suite, à l'écart prononcé de pension. L'absence

de pension de réversion obligatoire, que ce soit dans la phase d'acquisition des droits ou au moment du départ à la retraite, accentue d'autant plus ce décalage. Il serait avantageux de convertir une partie de la retraite en pensions de réversion obligatoires pour lisser le revenu du retraité après le décès de son conjoint. Un moyen de procéder consisterait à instaurer des rentes communes tenant compte du risque conjoint de mortalité d'un couple ; ce mécanisme se traduirait, pour des droits identiques, par une pension initiale plus faible pour les couples, ce qui éviterait la redistribution des célibataires vers ces derniers.

48. Un partage plus équitable du travail rémunéré et des tâches et responsabilités familiales entre hommes et femmes permettrait à la longue de réduire l'écart de pension (OCDE, 2017f). Pour résorber cet écart, il faut que plus de femmes intègrent le marché du travail, qu'elles augmentent leur temps de travail et que leur rémunération soit égale à celle des hommes. Pour faciliter cette démarche, les hommes pourraient assumer une plus grande part de travail non rémunéré. Le prolongement récemment annoncé du congé parental accordé aux pères et conjoints (jusqu'à 5 jours rémunérés à 100 % du revenu salarial, plus 5 semaines à 70 %) aux Pays-Bas va dans le bon sens. Ces mesures pourraient permettre aux femmes de rester sur le marché du travail après la naissance de leur enfant, ce qui atténuera probablement l'incidence négative de la maternité sur leur carrière et, plus tard, réduira l'écart de pension. Cela dit, les droits à congé parental rémunéré aux Pays-Bas demeurent inférieurs à ceux de la plupart des pays de l'OCDE. Outre la réduction des effets négatifs de la maternité sur la carrière des femmes, une plus grande transparence du système de rémunération des entreprises et la mise en place d'un cadre d'action qui favorise l'activité des femmes s'imposent (OCDE, 2017g). Un moyen d'encourager leur activité consiste à fournir des services d'accueil de qualité plus abordables pour les enfants (tableau 8). Les enfants néerlandais âgés de 0 à 2 ans fréquentent souvent des structures formelles, mais le nombre d'heures d'accueil hebdomadaires y est en moyenne très bas. Le coût de ces services, parmi les plus élevés de l'OCDE, joue sans doute un rôle de premier plan.

Graphique 25. Les femmes ont des pensions nettement inférieures à celles des hommes

Écart de pension entre hommes et femmes âgés de 65 ans et plus, en pourcentage de la pension moyenne des hommes, 2014¹



1. 2013 pour l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas et la Slovaquie.

Source : OCDE (2017), *The Pursuit of Gender Equality : An Uphill Battle*, Éditions OCDE, Paris.

Tableau 9. Mise en application des recommandations de l'OCDE relatives aux compétences

Recommandations antérieures de l'OCDE	Actions engagées
Rehausser la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et favoriser l'acquisition de compétences génériques dans le cadre de l'enseignement et la formation professionnels. Relever les qualifications des enseignants, notamment dans les établissements scolaires défavorisés, et, par la suite, leurs salaires.	Les niveaux de néerlandais et de mathématiques requis dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et la formation professionnelle ont été relevés. L'amélioration des qualifications des enseignants est en cours, moyennant des bourses d'études de niveau master et le recrutement d'enseignants au niveau d'instruction plus élevé. Les autorités ont accepté de promouvoir un plus grand nombre d'enseignants à une échelle de salaire plus élevée. Les établissements qui accueillent des élèves défavorisés bénéficient d'un budget supplémentaire qu'ils peuvent utiliser à leur discrétion.
Renforcer les compétences en gestion d'entreprise et, pour ce faire, évaluer l'efficacité des programmes d'enseignement officiels, élaborer des programmes de formation autonomes, et encourager l'apprentissage entre pairs.	Une évaluation, financée par l'État, de l'efficacité des universités en sciences appliquées est en cours. Elle fait appel à une méthode de l'OCDE pour évaluer l'enseignement et la recherche dans le domaine des compétences en gestion d'entreprise.
Développer les services publics de l'emploi et mettre en place des programmes associant expérience professionnelle et formation sur le terrain, ainsi que des cours de langue pour les migrants.	Les autorités prévoient d'augmenter le financement des services publics de l'emploi de 40 millions EUR (0.005 % du PIB) à compter de 2019 et ont lancé plusieurs programmes pilotes visant à améliorer le lien entre expérience professionnelle et études à temps partiel. Les autorités locales sont chargées d'organiser des cours de langue pour les migrants.
Pour assurer une plus forte prévalence des contrats permanents et améliorer en parallèle l'affectation des ressources au sein de l'économie, continuer d'assouplir la législation sur la protection de l'emploi relative aux contrats permanents moyennant une nouvelle diminution du plafond des indemnités de licenciement.	Aucune mesure n'a été prise pour réduire les indemnités de licenciement (ou les indemnités de transition), plafonnées à 79 000 EUR (brut). L'accord de coalition prévoit d'autoriser les tribunaux à accorder une indemnité supplémentaire dans la limite d'un montant correspondant à la moitié de l'indemnité de transition et de donner aux salariés droit à l'indemnité de transition dès le début de leur contrat (et non après deux ans).

Réforme des régimes de retraite professionnels

49. La crise financière mondiale a ébranlé la santé financière (les coefficients de capitalisation) des organismes de retraite néerlandais. Comme les rendements ne correspondent pas toujours aux pensions promises, ces organismes se sont retrouvés en situation de sous-financement lorsque les turbulences des marchés financiers ont diminué les rendements sur investissement (OCDE, 2012). Ce phénomène a touché une forte proportion des salariés puisque les régimes professionnels sont négociés dans le cadre de conventions collectives, et que 96 % des salariés environ étaient couverts par un régime professionnel à la fin de 2013. Ces régimes sont pour la plupart des régimes à prestations définies ; les régimes à cotisations définies en représentent un pourcentage faible, quoique croissant.

50. Les changements paramétriques que les organismes de retraite ont décidé d'apporter aux droits à pension pour remédier aux problèmes de solvabilité sont inopérants. Ces pratiques créent de la complexité et introduisent des distorsions en cas de changement d'organisme, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la mobilité de la main d'œuvre. Par ailleurs, sous l'effet des règles régissant les paramètres des pensions (en particulier le mécanisme de revalorisation, le processus consistant à réévaluer les taux de

rémunération antérieurs pour calculer le revenu ouvrant droit à pension) et de la persistance de taux d'intérêt bas, le régime à prestations définies est devenu à de nombreux égards similaire à un régime à cotisations définies. Ce régime hybride est opaque et difficile à appréhender pour ses adhérents. Le régime de retraite néerlandais doit donc s'efforcer d'améliorer la transparence du mécanisme gouvernant les prestations de retraite, soit en harmonisant les contrats à prestations définies sur la base de règles de revalorisation stables et de facteurs de viabilité bien définis, soit en adoptant un véritable régime à cotisations définies dans le cadre duquel les droits augmentent avec les rendements réalisés.

51. Le gouvernement actuel a précisé dans l'accord de coalition qu'il souhaite réformer le régime de retraite de manière à conférer un caractère plus « individuel » au capital-retraite et à instituer un mécanisme de partage collectif des risques (Gouvernement néerlandais, 2017). La conception détaillée en est encore floue, mais cela voudrait dire que les régimes de retraite professionnels se rapprocheraient des options 3 à 5 définies par le Conseil socioéconomique néerlandais (encadré 6), ce qui marquerait un infléchissement vers un régime à cotisations définies comportant quelques éléments collectifs.

52. Le passage à des régimes par capitalisation à cotisations définies présenterait à la fois des avantages et des inconvénients. Dans les régimes à prestations définies, il incombe aux prestataires de retraite de veiller à ce que les avoirs accumulés couvrent les droits à pension, ce qui peut menacer la solvabilité de ces régimes. Dans les régimes à cotisations définies, les adhérents (c'est-à-dire, les individus) supportent l'essentiel des risques. Ils ne sont pas en mesure d'anticiper précisément le montant de leur pension future et risquent de percevoir à la retraite des pensions nettement inférieures à leurs attentes (OCDE, 2016b). Des simulations effectuées au moyen du modèle de pension de l'OCDE indiquent que les taux de remplacement dans un régime à cotisations définies pourraient varier sensiblement selon le taux de rendement réel sur investissement. Avec un taux de cotisation de 20 %, ils pourraient varier de 97 %, en supposant un taux de rendement réel de 3 %, à 68 % avec un taux réel de 1 % (encadré 6). En même temps, des modifications du mécanisme de revalorisation des salaires ou des prix dans un régime à prestations définies peuvent aboutir à des différences de même ordre dans les taux de remplacement. Le choix entre régime à prestations définies et régime à cotisations définies est au bout du compte un choix de société dans la mesure où il définit la répartition des risques entre prestataires de retraites et adhérents au régime.

Encadré 6. Passage à des régimes de retraite professionnels à cotisations définies

Actuellement, les régimes professionnels sont constitués en majorité de régimes à prestations définies, et d'un pourcentage limité, mais croissant, de régimes à cotisations définies. La plupart des régimes à prestations définies calculent les pensions sur la base de la rémunération moyenne perçue sur l'ensemble de la carrière ; pour moins de 1 % des adhérents, en revanche, c'est le salaire final, comme tel ou en association avec la rémunération moyenne, qui sert de référence. Comme dans la majorité des régimes à prestations définies, les taux d'acquisition des droits à pension sont fixes et ne varient pas au cours de la carrière. Enfin, il n'existe pas d'obligation légale concernant la revalorisation des rémunérations des années antérieures, mais la plupart des organismes de retraite procèdent à une revalorisation lorsque leur situation financière le permet (on entend par « revalorisation » le processus consistant à réévaluer les taux de rémunération antérieurs pour calculer la rémunération de référence ouvrant droit à pension).

Depuis la crise financière, le deuxième pilier du régime de retraite néerlandais est soumis à de rudes pressions. De nombreux organismes ont cessé de revaloriser les pensions ou n'ont procédé qu'à des revalorisations partielles pendant la majeure partie de la crise. Ceux dont le coefficient de capitalisation est inférieur à 110 % n'ont pas le droit de procéder à des revalorisations. En 2013, une centaine d'entre eux (représentant environ 40 % des retraités) ont même annoncé une baisse moyenne de 2.25 % des pensions nominales. Les règles en vigueur établissent que les organismes de retraite dont le coefficient de capitalisation est inférieur à un seuil donné (d'environ 104 % actuellement, mais qui varie selon le taux d'actualisation officiel) pendant plus de cinq ans sont même obligés de diminuer les droits à pension. Récemment, le Conseil socioéconomique néerlandais a examiné cinq possibilités de réforme des régimes professionnels :

- Option un – ne modifie quasiment pas les caractéristiques actuelles du régime de retraite en l'état, mais remplace le taux d'acquisition des droits fixe par un taux d'acquisition décroissant selon l'âge. Ce système tiendrait compte de la nature du régime (par capitalisation) qui fait que les cotisations des jeunes ont plus de temps pour cumuler des rendements.
- Option deux – l'indexation dépend directement du coefficient de capitalisation de l'organisme de retraite. Si le coefficient est inférieur à 100 %, l'indexation sera négative.
- Option trois – transition à un régime à cotisations définies pur, dans le cadre duquel seuls les risques liés à la longévité sont partagés à la retraite au travers des rentes.
- Option quatre – identique à l'option trois, mais prévoit en outre une répartition des risques d'investissement après le départ à la retraite.
- Option cinq – un régime à prestations cibles en vertu duquel une part des risques d'investissement est également partagée pendant la phase d'acquisition des droits ; durant les périodes de conjoncture favorable, un volant de réserve collectif est constitué aux fins de répartition pendant les périodes difficiles.

Les conséquences du passage d'un régime à prestations définies à un régime à cotisations définies peuvent être illustrées par une simulation effectuée au moyen du modèle de

pension de l'OCDE, qui englobe tous les régimes de retraite obligatoires des salariés du secteur privé, qu'ils soient publics (pension de base) ou privés (régimes professionnels). Comme les régimes professionnels néerlandais assurent une couverture quasi-universelle, ils sont intégrés dans les calculs.

Les calculs indiquent les taux de remplacement d'un salarié moyennement rémunéré qui adhère au régime à l'âge de 20 ans en 2016 et qui part à la retraite à l'issue d'une carrière complète. Selon la législation actuellement en vigueur aux Pays-Bas, cela signifie qu'il devra travailler jusqu'à 71 ans (jusqu'en 2067). Les taux de remplacement sont théoriques, c'est-à-dire qu'ils supposent une carrière complète sans interruptions, une rémunération moyenne tout au long de la vie, et aucune modification ultérieure au régime de retraite. Ils dépeignent la générosité théorique du régime. Dans la réalité, ils peuvent être sensiblement différents si les carrières sont plus courtes, si la rémunération varie au fil du temps, ou si le régime de retraite évolue.

Les comparaisons se fondent sur un seul jeu d'hypothèses économiques. Dans la pratique, le montant des pensions sera fonction de la croissance économique, du taux de rendement des actifs financiers, de la croissance des salaires réels, du taux d'actualisation et de l'inflation, paramètres qui varient selon les pays et dans le temps. Néanmoins, le recours à un ensemble unique d'hypothèses garantit que les résultats obtenus pour les différents régimes ne sont pas influencés par des situations économiques distinctes. Ainsi, les écarts de montant des pensions des différents régimes tiennent uniquement aux différences entre les régimes et politiques de retraite.

Les calculs se fondent sur les hypothèses suivantes : les prix augmentent de 2 % par an, et les salaires réels de 1.25 % par an en moyenne (soit une hausse nominale des salaires de 3.3 % étant donné le taux d'inflation retenu) ; la rémunération individuelle croît au même rythme que la moyenne nationale ; le taux de rendement réel des régimes de retraite à cotisations définies est de 3 %, 2 % ou 1 % par an selon les différents scénarios ; les frais administratifs, la structure des commissions et le coût d'achat d'une rente entraînent un coefficient de conversion de 90 % appliqué à l'épargne-retraite accumulée lors du calcul de la rente ; le taux d'actualisation réel (pour les calculs actuariels) est de 2 % par an.

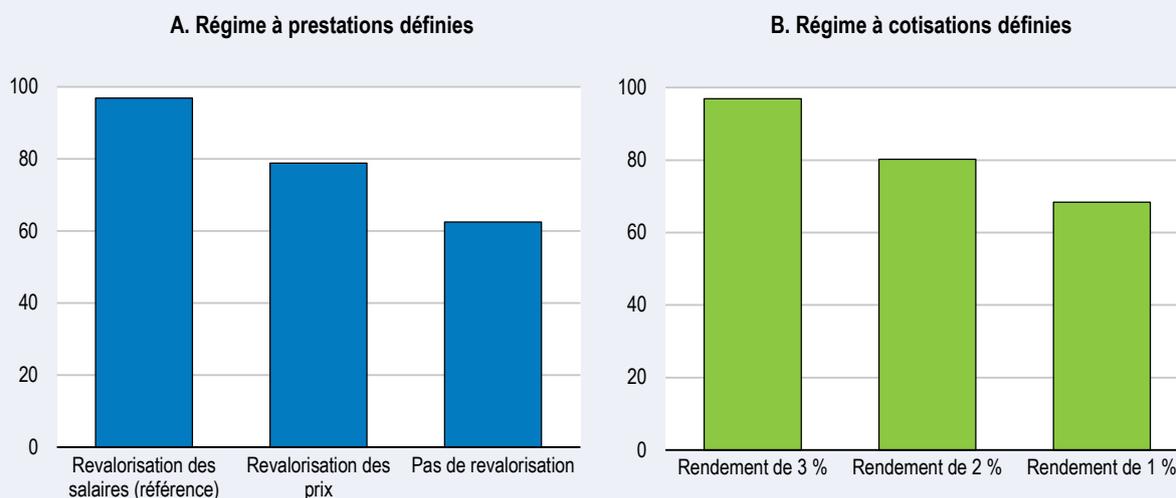
La modélisation suppose que la fiscalité et les cotisations sociales n'évolueront pas, ce qui signifie implicitement que les paramètres de « valeur », comme les abattements fiscaux ou les plafonds de cotisation, sont ajustés chaque année en fonction du salaire du travailleur moyen, tandis que les paramètres de « taux », comme le barème de l'IRPP et les taux de cotisations sociales, demeurent inchangés.

D'après les estimations, les prestations au titre d'un régime à cotisations définies diffèrent de celles promises par le régime actuel. Dans le cadre du régime en vigueur, la retraite de base et la retraite professionnelle assurent un taux de remplacement théorique de près de 100 % en cas de revalorisation des droits acquis selon les salaires (graphique 26, partie A). Dans un régime à cotisations définies, ce taux serait réalisable si les rendements réels s'établissaient en moyenne à 3 %, hypothèse contestable étant donné la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Dans l'hypothèse plus réaliste de rendements de 2 % ou 1 %, les taux de remplacement reculeraient à 80 % et 68 %. Il convient toutefois de noter que ces niveaux demeurent nettement supérieurs à la moyenne de l'OCDE (53 %) et ne s'écartent guère de ceux assurés par le régime actuel

si les droits acquis ne sont revalorisés qu'en fonction des prix ou pas du tout (graphique 26, partie B).

Graphique 26. Taux de remplacement des retraites selon différents scénarios

En pourcentage



Source : Modèle de retraite de l'OCDE

Renforcer le système de santé

53. Les Néerlandais âgés, ceux qui font partie des catégories très instruites notamment, affichent l'un des meilleurs niveaux de santé des pays de l'OCDE (graphique 27). Ces bons résultats tiennent sans doute en partie à ce que l'accès aux soins est aujourd'hui quasiment universel, et que les besoins de santé non satisfaits constituent une exception (OCDE, 2017a).

54. Malgré cette situation comparativement favorable, les problèmes de santé continuent de faire obstacle à l'allongement de la vie active aux Pays-Bas. Si la santé ne peut à elle seule expliquer la baisse prononcée de l'emploi chez les seniors dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2017b), une forte proportion des sans-emploi âgés de 55 à 64 ans déclarent ne pas chercher de travail pour des raisons de santé. Bien que les autorités néerlandaises aient déployé des efforts considérables pour favoriser le maintien des travailleurs et des demandeurs d'emploi mal portants sur le marché du travail (OCDE, 2018e), la maladie est une raison plus couramment évoquée que les raisons personnelles, comme les tâches et responsabilités familiales, de ne pas chercher de travail chez les Néerlandais de cette tranche d'âge (graphique 28).

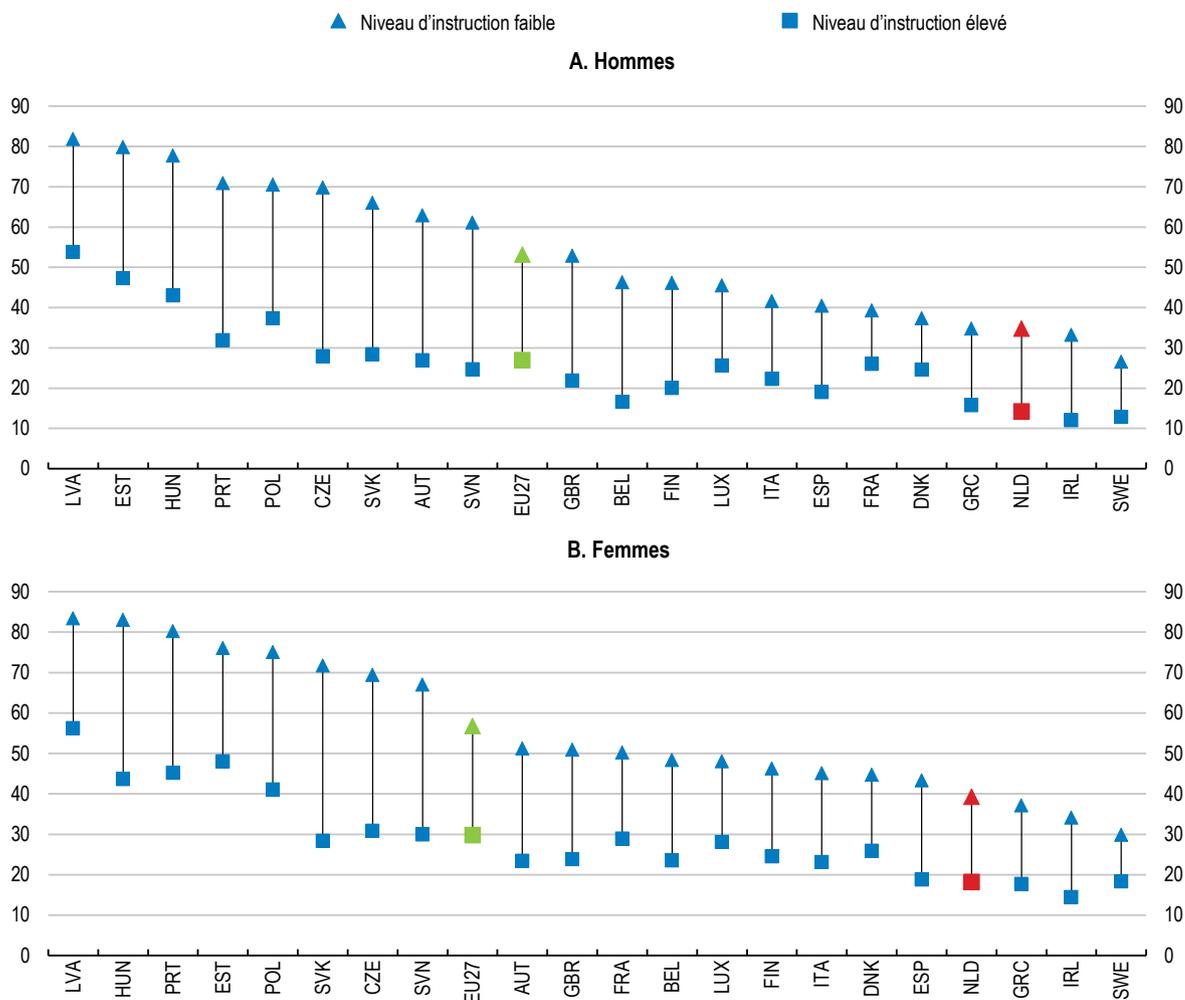
55. Les Pays-Bas ont accompli des progrès notables en termes de prévention des facteurs de risques ces dernières années. Bon nombre des principales causes de décès, comme le cancer du poumon et les AVC, demeurent étroitement liées à la prévalence de facteurs de risques comme le tabagisme et la consommation excessive d'alcool, même si

tous deux sont en recul. Les Pays-Bas doivent poursuivre leurs efforts de prévention au travers d'un jeu complet de mesures anti-tabac, notamment la création d'espaces non-fumeurs, le renforcement de l'aide au sevrage tabagique et les taxes.

56. Compte tenu du vieillissement démographique, les systèmes de santé vont devoir s'adapter pour mieux gérer le nombre croissant de personnes atteintes d'une ou plusieurs maladies chroniques et issues de catégories socioéconomiques défavorisées (OCDE, 2017e). Il conviendrait notamment d'améliorer l'intégration des soins dans les diverses disciplines pour favoriser une approche axée sur le patient ; il faudrait aussi encourager la spécialisation des médecins et des infirmiers en soins gériatriques. Il apparaît de plus en plus clairement que la gestion des soins destinés à une population vieillissante appellera des réformes de l'enseignement et de la formation en vue de favoriser l'enseignement interdisciplinaire et de permettre aux professionnels de santé de disciplines différentes de travailler de manière efficace en équipe (services sociaux, santé mentale, soins de longue durée, soins médicaux) (OCDE, 2017e).

Graphique 27. Les seniors sont en bonne santé aux Pays-Bas

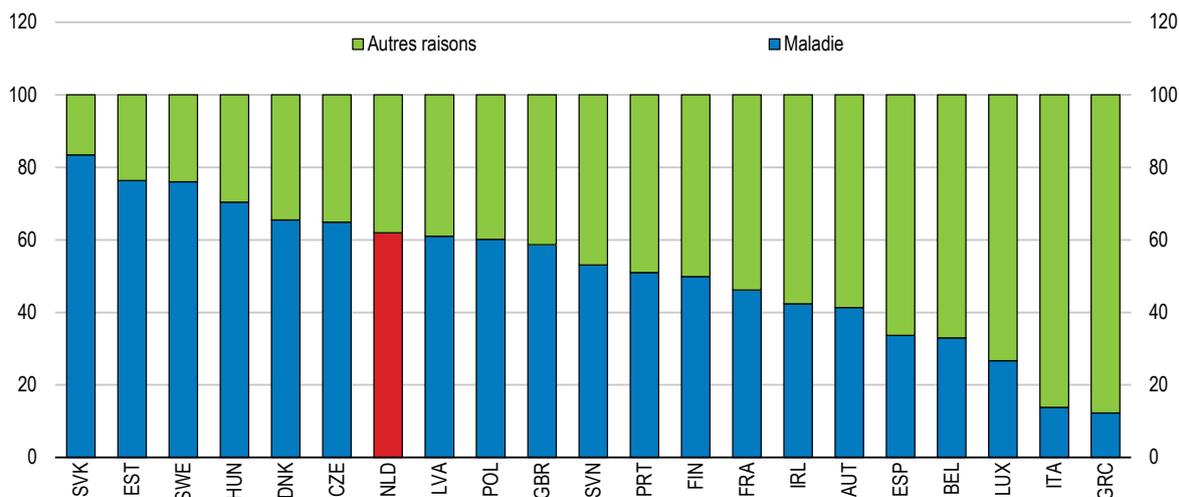
Pourcentage des personnes âgées de 50 à 64 ans en mauvaise santé (autodéclarés), par sexe, 2015



Source : Calculs basés sur l'EU-SILC.

Graphique 28. La maladie est la raison la plus courante de ne pas chercher de travail chez les seniors inactifs

Raisons pour lesquelles les sans-emploi âgés de 55 à 64 ans ne cherchent pas de travail, en pourcentage, 2016¹



1. La « retraite » en tant que raison de ne pas chercher un emploi n'est pas prise en compte dans les calculs. Les « raisons personnelles » peuvent couvrir les tâches et responsabilités familiales et d'autres activités personnelles. Les « autres raisons » comprennent l'idée selon laquelle il n'y a pas de travail, la non-disponibilité due à une période de formation, et d'autres raisons non précisées.

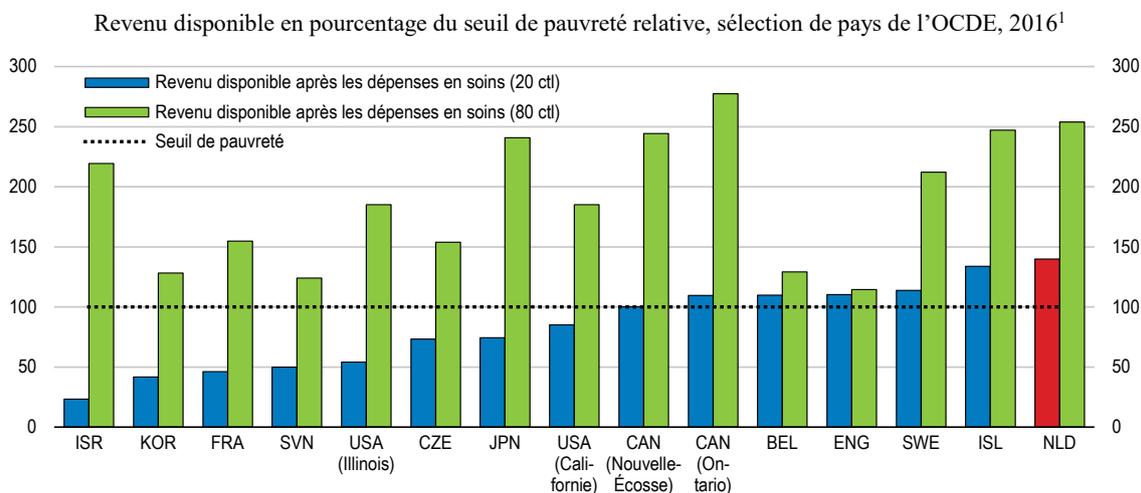
Source : Calculs basés sur l'EFT-UE.

57. Aux Pays-Bas, les soins intégrés sont pris en charge dans le cadre de plusieurs projets pilotes qui se concentrent sur les maladies chroniques et les soins destinés aux patients polymorbides, et par le transfert des soins à des niveaux inférieurs (OCDE, 2017h). Les difficultés à concilier la concurrence d'une part, et la nécessité de favoriser l'intégration des soins et la concentration des compétences spécialisées d'autre part, devraient toutefois persister. Le nombre de professionnels de la santé nouvellement diplômés est limité aux Pays-Bas. Le nombre d'étudiants en médecine est assujéti à un plafond institutionnel (« numerus fixus »). Or, un faible nombre d'étudiants en médecine accroît le risque de pénurie ultérieure dans la profession. Le relèvement du *numerus fixus* pourrait fortement favoriser l'instauration d'un système de santé plus résilient à longue échéance (OCDE, 2012).

58. Les soins de longue durée sont très bien couverts aux Pays-Bas, et les conséquences financières individuelles des besoins à cet égard sont faibles, mais l'incidence des réformes récemment conduites doit être surveillée. La part des coûts des soins de longue durée à la charge des patients est négligeable pour les personnes à faible revenu, et reste modérée pour celles qui ont des revenus plus élevés, ce qui évite une baisse substantielle du revenu disponible une fois ces frais pris en compte (graphique 29). Le généreux système de soins de longue durée néerlandais doit toutefois être financé, et les Pays-Bas se distinguent parmi les pays de l'OCDE comme celui qui affiche les plus fortes dépenses dans ce domaine, en pourcentage du PIB (graphique 30). Cette charge financière a incité les autorités à engager en 2015 une réforme d'importance des soins de longue durée, qui s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus générale de transfert des services sociaux aux communes et vise à

juguler l'envolée des coûts et à porter l'efficacité des soins de longue durée au plus haut niveau possible. Les communes sont désormais responsables des services sociaux, car l'organisation de ces derniers à l'échelon local est censée être plus efficace, et les prestataires de santé assument la responsabilité des soins à domicile (OCDE, 2017h). La réforme a également suscité des critiques, mais il est trop tôt pour évaluer ses effets à long terme.

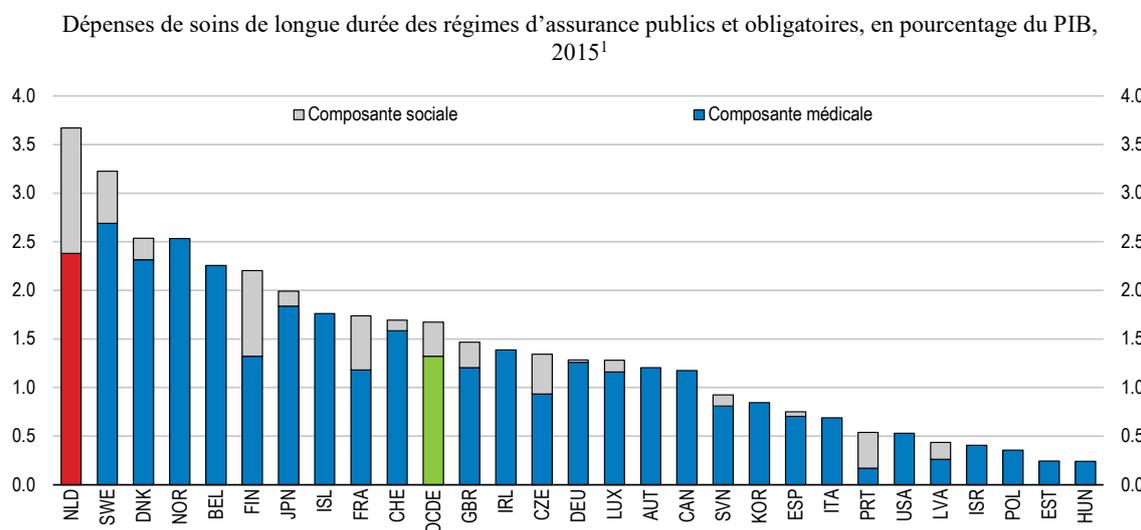
Graphique 29. Les conséquences financières individuelles des besoins en matière de soins de longue durée sont faibles



1. Revenu disponible des bénéficiaires de soins à domicile aux besoins modérés avant et après leur contribution aux coûts. Le seuil de pauvreté relatif correspond à la moitié du revenu disponible médian de l'ensemble de la population. « 20 ctl » = 20^e centile des revenus ; « 80 ctl » = 80^e centile des revenus. Les centiles ont trait à la distribution du revenu disponible chez les personnes âgées de plus de 65 ans dans chaque pays. L'analyse suppose que les individus ne disposent pas d'une épargne leur permettant de payer les soins.

Source : OCDE (2017), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris.

Graphique 29. Les dépenses consacrées aux soins de longue durée sont élevées aux Pays-Bas



1. 2014 pour le Japon. 2013 pour Israël. L'agrégat OCDE est une moyenne non pondérée et couvre seulement les 15 pays qui fournissent des données sur les composantes médicale et sociale.

Source : OCDE (2017), *Panorama de la santé 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- Algemene Rekenkamer (2015), "Belastinguitgaven en milieueffecten" (*Tax expenditures and environmental impact*), Court of Audit, The Hague.
- Barnes, S., et al. (2013), "The GDP Impact of Reform : A Simple Simulation Framework", OECD Economics Department Working Papers, No. 834, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgk9qjnhkmt-en>.
- Berkum et al. (2018), "Exploring the impacts of two Brexit scenarios on Dutch agricultural trade flows", *Wageningen Economic Research, Report*, No. 2018-026
- Bolhaar, J., R. Dillingh and D. V. Vuuren (2017), "Langer doorwerken : keuzes voor nu en later" (Working longer : choices for now and later), Policy Brief 2017/10, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, The Hague.
- Bollen et al. (2016), "Brexit costs for the Netherlands arise from reduced trade", *CPB Policy Brief*, No. 2016/07.
- Bouis, R. and R. Duval (2011), "Raising Potential Growth After the Crisis : A Quantitative Assessment of the Potential Gains from Various Structural Reforms in the OECD Area and Beyond", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 835, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgk9qj18s8n-en>.
- CBS (2018a), "Voorraad woningen ; standen en mutaties vanaf 1921", Netherlands Bureau of Statistics, The Hague.
- CBS (2018b), "Duurzame ontwikkelingsdoelen : de stand voor Nederland", (*Sustainable development goals : the state for the Netherlands*), Netherlands Bureau of Statistics, The Hague.
- CPB (2017), *Analysis economic and budgetary effects of the financial appendix to the Coalition Agreement*. CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, The Hague.
- DNB (2018), "Strong correlation between consumption and house prices in the Netherlands", *DNBulletin*, 25 January, De Nederlandsche Bank, Amsterdam.
- DNB (2018a), "Key indicators monetary statistics (Month)" and "MFI non-financial corporations deposits and loans, volumes (Quarter)", De Nederlandsche Bank, February.
- DNB (2017), *2016 Annual report*, De Nederlandsche Bank, Amsterdam.
- Égert, B. and P. Gál (2017), "The quantification of structural reforms in OECD countries : A new framework", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1354, OECD Publishing, Paris.

- Erken et al. (2017), "Assessing the economic impact of Brexit : background report", *RaboResearch Economic Research Publication : Special*.
- European Commission (2018), "2018 European Semester : Country Report – Netherlands", Directorate-General for Economic and Financial Affairs.
- European Commission (2016), *Labour Market Integration of Asylum Seekers and Refugees - Netherlands*, April.
- European Commission (2015a), *Reform of rules on EU VAT rates, Final report*, https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/vat_rates_reform_2017_en.pdf
- European Commission (2015b), "The 2015 Ageing Report : Economic and budgetary projections for the 28 EU member states (2013-60)", Directorate-General for Economic and Financial Affairs.
- European Parliament (2014), *Report on the need for an EU strategy to end and prevent the gender pension gap*, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A8-2017-0197+0+DOC+PDF+V0//EN>.
- IBO (2015), "Interdepartementaal Beleidsonderzoek over zelfstandigen zonder personeel", (*Interdepartment report on the self-employed without personnel*), NLD Government, The Hague
- IMF (2017), *Kingdom of the Netherlands-Netherlands : Financial System Stability Assessment*, Monetary and Capital Markets Department, Country Report No. 17/79, Washington D.C.
- IMF (2016), *Kingdom of the Netherlands-Netherlands : Selected Issues*, International Monetary Fund Country Report, No. 16/46, Washington D.C.
- Johansson, Å., et al. (2013), "Long term growth scenarios", OECD Economics Department Working Papers, No. 1000, OECD Publishing, Paris.
- Kierzenkowski et al. (2016), "The economic consequences of Brexit : A taxing decision", *OECD Economic Policy Paper*, No. 16.
- NLD Government (2017). *Confidence in the Future : 2017-2021 Coalition Agreement*. Netherlands Government, The Hague.
- OECD (2018a), "The potential macroeconomic and sectoral consequences of Brexit on Ireland", [ECO/EDR\(2018\)2/ANN3](#).
- OECD (2018b), "Estimating ad-valorem equivalent of non-tariff measures : combining price-based and quantity-based approaches", [TAD/TC/WP\(2017\)12/REV1](#).
- OECD (2018c), "The potential economic impact of Brexit on the Netherlands", [ECO/EDR\(2018\)15/ANN1](#).
- OECD (2018d), *Key policies to promote longer working lives in the Netherlands*, Paris, forthcoming.
- OECD (2018e), *Taxing Energy Use 2018 : Companion to the Taxing Energy Use Database*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264289635-en>.

- OECD (2018f), "What explains the rise in self-employed : cross country evidence", [ECO/EDR\(2018\)15/ANN2](#).
- OECD (2017a), *OECD Economic Outlook No. 102*, Volume 2017 Issue 2, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017b), *OECD Employment Outlook 2017*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-en.
- OECD (2017c), *Preventing Ageing Unequally*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>.
- OECD (2017d), *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en.
- OECD (2017e), *OECD Skills Strategy Diagnostic Report : the Netherlands 2017*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017f), *The Pursuit of Gender Equality : An Uphill Battle* OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264281318-en>.
- OECD (2017g), *Dare to Share : Germany's Experience Promoting Equal Partnership in Families*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259157-en>.
- OECD (2017h), *OECD/European Observatory on Health Systems and Policies (2017), Netherlands : Country Health Profile 2017*, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.
- OECD (2016a). *OECD Economic Surveys : Netherlands 2016*. OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016b), *OECD Pensions Outlook 2016*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/pens_outlook-2016-en.
- OECD (2015a), "METRO Version 1 Model Documentation", [TAD/TC/WP\(2014\)24/FINAL](#).
- OECD (2015b), *OECD Environmental Performance Reviews : The Netherlands 2015*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264240056-en>.
- OECD (2014). *OECD Economic Surveys : Netherlands 2014*. OECD Publishing, Paris.
- OECD/KIPF (2014), *The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224520-en>.
- OECD (2012), *OECD Economic Surveys : Netherlands 2012*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-nld-2012-en.
- ONS (2017), "UK Balance of Payments, The Pink Book : 2017", Office for National Statistics, October.
- Rojas-Romagosa (2016), "Trade effects of Brexit for the Netherlands", *CPB Background Document*.

-
- Schwellnus, C., A. Kappeler and P. Pionnier (2017), "Decoupling of wages from productivity : Macro-level facts", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1373, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/d4764493-en>.
- SER (2016), "Persoonlijk pensioen-vermogen met collectieve risicodeling", (*Personal pension assets with collective risk sharing*). Social Economic Council (SER), The Hague.
- UN (2017), *Kingdom of the Netherlands – Report on the implementation of the Sustainable Development Goals*, United Nations High-Level Political Forum on Sustainable Development 2017, New York.
- van Dalen, H.P. and K. Henkens (2016), "Why demotion of older workers is a no-go area for managers", *The International Journal of Human Resource Management*, October.
- Walhout et al. (2017), "Trends in goods trade with the United Kingdom", *Internationalisation Monitor 2017-I United Kingdom*, Statistics Netherlands.
- Weel, B. t., S. Vriend, T. Smits, J. Witteman and N. Rosenboom (2017), "Evaluatie fiscale ondernemersregelingen : Eindrapport" (*Evaluation of entrepreneurial tax schemes : Final report*). SEO Economic Research, Amsterdam.
- Zwinkels, W., Knoef, M. G., Been, J., Caminada, C. L. J., & Goudswaard, K. (2017). Zicht op ZZP pensioen. Netspar Industry Paper Series : Design Paper.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

PAYS-BAS 2018 (VERSION ABRÉGÉE)

Les Pays-Bas connaissent une activité économique vigoureuse, leur produit intérieur brut (PIB) étant supérieur d'environ 8 % à son point haut d'avant la crise et leur taux de chômage étant en constante décline pour s'établir à 4 %. Le taux de croissance est monté au-delà de 3 % en 2017, soit un niveau nettement supérieur aux moyennes respectives de la zone euro et de l'OCDE. Ce redressement économique vigoureux a reposé sur plusieurs piliers, les dépenses des entreprises et des ménages concourant à la croissance tandis que la demande extérieure, émanant principalement d'autres pays européens, a également eu des effets positifs. Quoique appelée à se tasser quelque peu au cours des prochaines années, la croissance devrait demeurer solide et s'établir à 2.5-3 % en 2018 et 2019. Le solde budgétaire est excédentaire et la dette publique s'est repliée à moins de 60 % du PIB.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/14dd9541-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2018/18
Juillet 2018



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2018
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-87306-3



9 789264 873063

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions